

Directeur de Publication :  
J.P. MEURILLON

## Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)  
B.P. 90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)  
District des Yvelines de Football  
41, avenue des 3 Peuples  
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

## Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

## Composition

ALEXANDRE, CHRISTOPHER,  
CLÉMENTINE, FRANCK, KARIM, KÉVIN,  
MARC-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS,  
WILLIAM

## Lignes directes DYF

### LE SECRETARIAT GENERAL

#### Compétitions et Futsal

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37

#### Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER - 01 80 92 80 25

Règlements, Discipline, C.D.P.M.E. et  
C.V.E.S.

Christopher KOLA DIA - 01 80 92 80 21

#### Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

#### Foot Animation

Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

#### LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

YVELINES FOOTBALL N° 1705



# JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 22 mars 2022

<http://dyf78.fff.fr>

## SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2-3
LA CONSULTATION DES DÉCISIONS DISCIPLINAIRES	4
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS	4-8
COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS	8-9
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	9-11
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	11
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIÉ	11-12
COMMISSION DE TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES	13-14
PROCÈS VERBAL DU COMITÉ DE DIRECTION DU MERCREDI 9 MARS 2022	14-24
CONDOLÉANCES	24
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SÉNIORS	25

## L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

### COMMUNICATION DE GÉRARD DACHEUX, ANIMATEUR FOOT LOISIR 45 ANS & +

*A l'attention des Responsables de cette offre de pratique*

*J'attire votre attention car de nombreux matches n'ont pas encore été joués.*

*10 rencontres en Poule A et 6 rencontres en Poule B.*

*Vous conviendrez avec moi que nous sommes très loin des engagements pris lors de notre réunion d'avant-saison.*

*Pour un bon équilibre d'organisation, pour le bien de nos pratiquantes et pratiquants, je vous serais très reconnaissant de bien vouloir prendre toutes les dispositions nécessaires afin que notre offre ait une bonne tenue, soit incitative et représentative pour les saisons à venir car, vous le savez, je suis un ardent supporter de cette pratique, elle a largement sa place dans notre football yvelinois.*

*Je sais que le Foot à 8 c'est l'avenir pour nos jeunes anciens et moins jeunes.*



## AGENDA 2021 / 2022 MARS / AVRIL

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31	1er	2	3
4	5	6	7	8	9	10

Les 24 & 25/03/2022

CFF3 - Module Seniors au District

Le 26/03/2022

Formation Initiale à l'Arbitrage - 3ème session au District

Le 02/04/2022

Formation 1<sup>ERS</sup> Secours

Le 09/04/2022

Tests théoriques - Arbitrage

### AGENDA DU CLUB



Nous vous rappelons que le District a mis à disposition des clubs, un agenda. Retrouvez toutes les informations, en [cliquant ici](#)



## COUPE NATIONALE DE FOOTBALL D'ENTREPRISE 1/4 de Finale

Au titre des 1/4 de Finale  
de la Coupe Nationale de Football d'Entreprise,  
dont le tirage au sort a été effectué le 17 mars,  
au siège de la F.F.F.,

**l'A.S. BANQUE DE FRANCE**  
recevra  
**le F.C. NOUUS CHAMBOURCY**

le samedi 2 avril

## La eCup F.F.F. bat son plein !



Comme nous vous l'avons annoncé il y a quelques semaines la première compétition eFoot de la saison a démarré depuis le début de semaine dernière. Nous en sommes actuellement au ¼ de finale !

Voici les 4 rencontres au programme :

- (SARTROUVILLE ES, Sylvain Fimin) ArOwiLL vs Neymar 78 430 (BAILLY NOISY FC, Luca Aubry)
- (CBPS 78, Michael pierson) gribouilleozf vs yannomelixo (FONTENAY FLEURY FC, Yann Melix)
- (PECQ US, Rhanim El hassan) Hakanito – ilyesbiouti 768 (HARDRICOURT US Biouti Lesage Ilyes)
- (VILLEPREUX FC, Yohan Sullerot) K-MER78 --- gglbg78 (JOUY EN JOSAS, Gwendal Conseil)

Les ¼ de finales sont à jouer au plus tard le jeudi 24 mars, car une soirée spéciale sera organisée le vendredi 25 mars, avec les ½ Finales puis Finales nous espérons en direct, pour désigner notre vainqueur départemental !

Bonne continuation aux participants et bonnes chances pour leur match.

Stay Tuned !

Pour suivre la compétition : [cliquez ici](#)

# PROGRAMME SENSATIONNELLES

Le programme SENSATIONNELLES s'adresse aux équipes U14 à U18 féminines de clubs de football amateurs et offre la possibilité de gagner une expérience unique au sein du LEWES FC, le club le plus paritaire au monde.

## À GAGNER :

- Un séjour « summer camp », sportif et linguistique pour un groupe de 16 jeunes joueuses U14 à U18 et 2 coachs dans un club anglais emblématique du football féminin, l'un des clubs les plus engagés au monde au niveau social, le Lewes FC.
- Un soutien financier de 10 000€ par an pendant trois ans pour aider le club élu à réaliser ses projets à vocation sociale.
- Les huit clubs finalistes se verront remettre des kits d'équipements pour leur section féminine.



📣 À travers une opération d'envergure qui vise à promouvoir la pratique, #Intermarché, en partenariat avec la #FFF, souhaite mobiliser les équipes féminines U14 à U18 des clubs amateurs.

► En jeu ? Un stage d'été en Angleterre et un accompagnement pour financer des actions RSE. 🎧

📘 Pour découvrir tout le programme SENSATIONNELLES et inscrire votre club, rendez-vous jusqu'au 8 avril en [cliquant ici](#)

## Qui est concerné ?

Les équipes féminines U14 à U18 (inclus) des clubs amateurs volontaires. Au total, 1 575 clubs et 2 412 équipes (U14 à U18) féminines pourront prendre part à ce projet.

## Quand candidater ?

L'appel aux candidatures s'ouvre à compter du **mardi 8 mars** et s'achèvera **vendredi 8 avril 2022**. À l'issue d'un processus de sélections, les huit meilleurs dossiers seront retenus pour participer au **challenge final** organisé **fin juin** à Paris.

## Comment participer ?

Un formulaire en ligne est à remplir sur le site **Au Plus Près du Sport**. L'idée consiste à présenter l'équipe, retracer son histoire, décrire ses engagements RSE et son identité.

Dans un second temps, les **huit clubs finalistes** sélectionnés devront réaliser, en amont du challenge final, une **vidéo de 2min30** afin d'exposer leurs **futurs projets** sociétaux, sportifs et environnementaux. Projets qu'ils viendront ensuite défendre fin juin à Paris devant un **jury** de huit personnalités qui désignera l'équipe lauréate.

### LES DATES

- 8 mars : lancement de la campagne
- 8 avril : clôture des candidatures
- 9 mai : annonce des 8 clubs finalistes
- 17 juin : réception des projets des finalistes
- 27 juin : présentation officielle des projets des 8 finalistes et révélation du club vainqueur



Dirigeant, bénévole, adhérent, salarié d'associations, vous devez de respecter le cadre législatif et ce n'est pas toujours facile...

Cette réunion d'information permettra de faire un point sur le contrat en responsabilité civile de votre association

**DIRIGEANTS ASSOCIATIFS :  
OÙ EN ÊTES-VOUS  
AVEC LA RESPONSABILITE CIVILE ,**

(Crise sanitaire, Transport des adhérents, Sécurité dans la pratique...)

Intervention spécifique sport mais ouverte à tous secteurs

EVENEMENT GRATUIT

Mardi 22 mars 2022 de 19h00 à 21h00  
En visio

Pour vous inscrire, [cliquez ici](#)



## LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES (COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, **aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet** (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Ligues régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public. Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « *Mon Compte FFF* ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, **sur Footclubs** :

- d'une part, de **consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires** (ancienne fonctionnalité mise à jour),
- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires** (nouveau).

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles [en cliquant ici](#).

## COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 21/03/22

**Présents** : MM. J-P LEDUC (Président), P. GUILLEBEAUX (CD) et L. JOUBERT (Vice Président)

**Absents excusés** : MM. J. VESQUES, S. PILLEMONT, R. PANARIELLO et MME RUPERT

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départemental, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission rappelle que pour tout courrier doivent être indiqués le numéro de match, la catégorie, division, poule et la date du match sous peine d'amende pour courrier sans référence de match de 8€ (Annexe 2 du RS du DYF).

### RAPPEL REGLEMENT FORFAIT EQUIPE I

Le forfait d'une équipe entraîne automatiquement le forfait des équipes inférieures du club de la même catégorie d'âge. (ART 23-1 DU RS)

## FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1ER RAPPEL

SENIORS

D3-A DU 13/03/2022  
50354.2 GARGENVILLE STADE 2 / EPONE USBS 2

U14

D2-B DU 12/03/2022  
53015.2 BAILLY NOISY SFC 1 / RAMBOUILLET YVELINES 1

FOOT LOISIR 45 ANS ET PLUS

POULE A DU 09/03/2022  
53943.2 VAUXOISE ES 1 / MEZIERES/SERBIE 1

### FORFAITS NON AVISES

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

2EME FORFAIT

SENIORS

D5-A DU 20/03/2022  
55261.2 ROSNY S/ SEINE C.S.M 2

U18

D3-B DU 20/03/2022  
52141.2 LFC MAGNANVILLE 2

U14

D3-A DU 19/03/2022  
53160.2 ANDRESY F.C 2

D4-C DU 19/03/2022  
55729.2 HOUDAN/VEGRE 2

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

POULE A DU 14/03/2022  
59184.1 BAILLY NOISY SFC 1

## FORFAITS NON AVISES

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

1ER FORFAIT

SENIORS

D4-C DU 20/03/2022  
50561.2 VELIZY A.S.C 2

U16

D4-B DU 20/03/2022  
52831.2 ESSARTS LE ROI A.G.S 1

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

POULE B DU 14/03/2022  
59213.1 IN AS 1

### FORFAITS AVISES

1ER FORFAIT

SENIORS

D5-D DU 20/03/2022  
54520.2 BUC FOOT AO 2

VETERANS

D5-B DU 20/03/2022  
55404.2 MONTESSON US 13

FUTSAL

D2-U DU 17/03/2022  
55800.2 CHATOU FUTSAL 2

### MATCHES REMIS

A JOUER LE 17/04/2022

SENIORS

D4-B  
50498.2 CHATOU AS 3 / PECQ US LE 2

D4-C  
50572.2 JOUY EN JOSAS U.S. 2 / MAUREPAS AS 2

VETERANS

D1-U  
51037.2 HOUDANAISE REGION FC 11 / CHAMBOURCY ASM 11

**D3-A**  
51328.2 BREVAL LONGNES F.C. 11 / TRAPPES E.S. 12

**D5-B**  
55401.2 CHATOU AS 12 / ANDRESY F.C. 12

**U18**

**D2-A**  
55459.2 CHATOU AS 1 / MUREAUX O.F.C. LES 2

**U16**

**D4-B**  
52699.2 CHATOU AS 2 / CONFLANS F.C. 2

**A JOUER LE 18/04/2022**

**CRITERIUM DU LUNDI**

**POULE A**  
59181.1 ES GUYANCOURT 1 / ETANG ST NOM ES 1

**A JOUER LE 08/05/2022**

**SENIORS**

**D2-B**  
50233.2 HOUDANAISE REGION FC 1 / VERNEUIL FOOT 1

**VETERANS**

**D5-A**  
53531.2 VAUXOISE ES 12 / GUITRANCOURT ASF 11

**D5-C**  
51776.2 AUTEUILLOIS A.S. 11 / CROISSY U.S. 12

**U18**

**D1-U**  
51903.2 POISSY AS 2 / VOISINS F.C. 1

**MATCHES A PROGRAMMER**

**U16**

**JUZIERS FC 1 N'AYANT PLUS DE DATE DE LIBRE, LE COMMISS-  
SION INVITE LES CLUBS A SE METTRE D'ACCORD POUR UNE  
DATE EN SEMAINE.**

**D4-A**  
53633.2 BREVAL LONGNES F.C. 2 / JUZIERS F.C. 1  
53640.2 JUZIERS F.C. 1 / LFC MAGNANVILLE 1

**FUTSAL**

**D1-U**  
54253.2 ASJA 1 / JOUARS PONTCHARTRAIN 1

**45 ANS**

**POULE A**  
53938.2 VAUXOISE ES 1 / GARGENVILLE/LAINV 1  
53942.1 ANDRESY F.C. 1 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 1  
53959.1 EPONE U.S.B.S. 1 / BONNIERES FRENEUSE 1  
53961.1 JUZIERS F.C. 1 / MEULAN C.N. 1  
53964.1 VAUXOISE ES 1 / EPONE U.S.B.S. 1  
53972.1 ISSOU AS 1 / ANDRESY F.C. 1  
53980.1 JUZIERS F.C. 1 / BONNIERES FRENEUSE 1  
53984.1 EPONE U.S.B.S. 1 / ANDRESY F.C. 1  
53987.1 VAUXOISE ES 1 / JUZIERS F.C. 1  
54001.1 JUZIERS F.C. 1 / ISSOU AS 1

**POULE B**  
54994.1 MARCQ FC 1 / MONTIGNY LE BX AS 1  
55000.1 HOUDANAISE REGION FC 1 / MAUREPAS AS 45  
55008.1 PERRAY FOOT. ES 1 / CROISSY U.S. 1  
55021.1 MAULOISE U.S. 1 / MONTIGNY LE BX AS 1  
55027.1 MARCQ FC 1 / MAUREPAS AS 45  
55043.1 PERRAY FOOT. ES 1 / MONTIGNY LE BX AS 1

**HORS CHAMPIONNAT**

**U16**

**542459 SARTROUVILLE ES**

Demande du club pour que son équipe U16 2, qui a fait forfait général en raison des contraintes liées à la COVID 19, évolue hors championnat en D4-B, compte tenu de l'assouplissement des mesures sanitaires

**La commission donne son accord selon l'article 11 paragraphe 2**

1 / l'équipe U16 2 de SARTROUVILLE ES et ses adversaires seront soumises, pour ces rencontres disputées « hors championnat », aux mêmes formalités que si elles disputaient une rencontre officielle,

2 / en cas de forfait de l'une des deux équipes en présence, le club forfait se verra infliger l'amende prévue à l'annexe 2 au Règlement Sportif, ledit forfait étant alors compris dans le décompte des forfaits pouvant entraîner un forfait général au sens des dispositions de l'article 23.4 dudit Règlement Sportif,

3 / pour l'application des dispositions de l'article 7.10 du Règlement Sportif, qui interdit la participation des joueurs dans une équipe inférieure de leur club s'ils ont pris part à la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain :

. la rencontre qui opposera, d'ici la fin de la saison, chacune des autres équipes du groupe B du Championnat de D4 à l'équipe U16 2 de SARTROUVILLE ES, ne sera pas considérée comme une rencontre officielle disputée par une équipe supérieure de chacun des

clubs adverses,

4 / pour l'application des dispositions de l'article 7.11 du Règlement Sportif, qui interdit la participation aux 5 dernières rencontres de championnat disputées par une équipe inférieure, de plus de 3 joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de 10 rencontres de compétitions (nationales, régionales ou départementales) avec une ou plusieurs équipes supérieures de leur club :

. la rencontre qui opposera, d'ici la fin de la saison, chacune des autres équipes du groupe D du Championnat de D4 à l'équipe U16 2 de SARTROUVILLE ES, ne sera pas considérée comme une rencontre officielle disputée une équipe supérieure de chacun des clubs adverses,

5 / pour l'application des dispositions de l'annexe 4 au Règlement Sportif, relatif au système de retrait de points au classement dans le cadre de la lutte contre la violence et la valorisation de l'Esprit Sportif :

. les sanctions administratives infligées lors des matches de championnat disputés par l'équipe U16 2 de SARTROUVILLE ES depuis le début de la saison, comme celles infligées aux joueurs des équipes adverses lors de ces matches, ne seront pas comptabilisées,

. les sanctions administratives qui pourraient être infligées lors des matches à disputer « hors championnat » par l'équipe U16 2 de SARTROUVILLE ES jusqu'à la fin de la saison, comme celles qui pourraient être infligées aux joueurs des équipes adverses lors de ces matches, ne seront pas comptabilisées,

. en fin de saison, il sera fait application, le cas échéant, des dispositions de l'article 3 de ladite annexe, pour tenir compte du fait que les sanctions administratives auront été infligées, s'agissant des équipes composant le groupe B du Championnat D4, comme si le groupe n'avait compté que 10 équipes au lieu de 11.

**513620 GUYANCOURT ES**

Demande du club pour que son équipe U16 2, qui a fait forfait général en raison des contraintes liées à la COVID 19, évolue hors championnat en D4-D, compte tenu de l'assouplissement des mesures sanitaires

**La commission donne son accord selon l'article 11 paragraphe 2**

1 / l'équipe U16 2 de GUYANCOURT ES et ses adversaires seront soumises, pour ces rencontres disputées « hors championnat », aux mêmes formalités que si elles disputaient une rencontre officielle,

2 / en cas de forfait de l'une des deux équipes en présence, le club forfait se verra infliger l'amende prévue à l'annexe 2 au Règlement Sportif, ledit forfait étant alors compris dans le décompte des forfaits pouvant entraîner un forfait général au sens des dispositions de l'article 23.4 dudit Règlement Sportif,

3 / pour l'application des dispositions de l'article 7.10 du Règlement Sportif, qui interdit la participation des joueurs dans une équipe inférieure de leur club s'ils ont pris part à la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque

celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain :

. la rencontre qui opposera, d'ici la fin de la saison, chacune des autres équipes du groupe D du Championnat de D4 à l'équipe U16 2 de GUYANCOURT ES , ne sera pas considérée comme une rencontre officielle disputée par une équipe supérieure de chacun des clubs adverses,

**4 / pour l'application des dispositions de l'article 7.11 du Règlement Sportif**, qui interdit la participation aux 5 dernières rencontres de championnat disputées par une équipe inférieure, de plus de 3 joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de 10 rencontres de compétitions (nationales, régionales ou départementales) avec une ou plusieurs équipes supérieures de leur club :

. la rencontre qui opposera, d'ici la fin de la saison, chacune des autres équipes du groupe D du Championnat de D4 à l'équipe U16 2 de GUYANCOURT ES , ne sera pas considérée comme une rencontre officielle disputée une équipe supérieure de chacun des clubs adverses,

**5 / pour l'application des dispositions de l'annexe 4 au Règlement Sportif**, relatif au système de retrait de points au classement dans le cadre de la lutte contre la violence et la valorisation de l'Esprit Sportif :

. les sanctions administratives infligées lors des matches de championnat disputés par l'équipe U16 2 de GUYANCOURT ES depuis le début de la saison, comme celles infligées aux joueurs des équipes adverses lors de ces matches, ne seront pas comptabilisées,

. les sanctions administratives qui pourraient être infligées lors des matches à disputer « hors championnat » par l'équipe U16 2 de GUYANCOURT ES jusqu'à la fin de la saison, comme celles qui pourraient être infligées aux joueurs des équipes adverses lors de ces matches, ne seront pas comptabilisées,

. en fin de saison, il sera fait application, le cas échéant, des dispositions de l'article 3 de ladite annexe, pour tenir compte du fait que les sanctions administratives auront été infligées, s'agissant des équipes composant le groupe D du Championnat D4, comme si le groupe n'avait compté que 11 équipes au lieu de 12.

## COURRIER

### CDM

#### 528461 MESNIL LE ROI AS

Le club nous informe qu'il s'est déplacé sur le match suivant alors que les installations étaient fermées.

#### D2-A DU 20.03.22

#### 54934.2 AUBERGENVILLE PORT 5 / MESNIL LE ROI AS 5

Le club a bien été prévenu le samedi 19 par mail officiel, avec l'arrêté municipal en pièce jointe.

**La Commission dit match à jouer à une date ultérieure.**

**Cependant elle inflige une amende à AUBERGENVILLE**

**PORTUGAIS pour information tardive de l'indisponibilité du terrain, sachant que l'arrêté était fait depuis le 28.02 puis publié et notifié le 03.03. (Annexe 2 du RS du DYF)**

## FUTSAL

#### 500605 ST CYR AFC

Le club a deux matchs de prévus ce Samedi 26 Mars :

#### D2-U DU 26.03.22 à 17h30

#### 55805.2 ST SYR AFC 1 / LA CUATRO FC 1

Et

#### D2-U DU 26.03.22 à 20h

#### 55815.2 MUREAUX OFC LES 1 / ST SYR AFC 1

**La Commission reporte le 1er match contre LA CUATRO à une date ultérieure.**

## DEMANDES

### SENIORS

#### D1-U DU 01.05.2022

#### 50037.2 CHESNAY 78 FC 1 / VOISINS FC 1

Demande du CHESNAY pour reporter le match au 12/05, car la mairie ferme les installations le 1er et 8 mai.

**La Commission reportera le match à réception du document officiel de la Mairie et reste en attente de l'accord écrit de VOISINS pour la date proposée.**

### VETERANS

#### D4-C DU 27.03.2022

#### 51115.2 ST ARNOULT FC 78 11 / MONTIGNY LE BX AS 12

Demande du club pour jouer à 11h les CDM R3 sont programmés à 9h.

**La Commission est en attente de l'accord de MONTIGNY LE BTX AS avant Vendredi 25.03 à 12h.**

#### D5-C DU 27.03.2022

#### 51781.2 VELIZY ASC 13 / AUTEUILLOIS AS 11

Demande du club pour reporter le match en raison de l'indisponibilité des installations.

**La Commission dit match à jouer à une date ultérieure.**

### U18

#### D3-B DU 27.03.2022

#### 52149.2 CARRIERES GRESILLONS 1 / TRIEL AC 1

Demande du club TRIEL AC 1 pour reporter le match en raison de l'absence de l'éducatrice.

**Compte tenu du motif invoqué, la Commission est en attente de l'accord écrit de CARRIERES GRESILLONS 1 avant Vendredi 25.03 à 12h.**

#### D3-C DU 27.03.2022

#### 55892.2 VERSAILLES 78 FC 3 / FONTENAY FLEURY FC 1

Demande du club pour jouer à 16h en raison de l'occupation des terrains.

**Compte tenu du motif invoqué, la Commission donne son accord pour l'horaire demandé.**

### U16

#### D2-B DU 03.04.2022

#### 52463.2 VALLEE 78 FC 1 / BOIS D'ARCY AS 1

Le club de BOIS D'ARCY demande à inverser le match du 03.04, en application de l'article 23.7 du RS du D.Y.F., VALLEE 78 ayant été forfait au match aller du 14/11/2022.

**La Commission dit match à jouer à BOIS D'ARCY.**

## FUTSAL

#### D1-U DU 24/03/2022

#### 54257.2 CBPS 78 1 / TRAPPES YVELINES 2

Le club de CBPS demande le report de cette rencontre au Jeudi 12.05, car il s'agit de la date du match de barrage (Portugal/Turquie) pour le mondial 2022.

**Accord écrit du club de TRAPPES YVELINES.**

**La Commission donne son accord.**

## DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES

### FOOT LOISIR + 45 ANS

#### 551386 PERRAY FOOTBALL ES

Le club demande à disputer ses matchs le vendredi soir à 20h plutôt que le mercredi.

**La Commission donne son accord.**

## TRANSMIS DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

### VETERANS

#### D1-U DU 13/03/2022

#### 51088.2 AUBERGENVILLE FC 11 / MANTOIS 78 FC 11

**La Commission dit match à jouer à une date ultérieure.**

#### D3-A DU 13/03/2022

#### 51377.2 AUBERGENVILLE FC 12 / BREVAL LONGNES FC 11

**La Commission dit match à jouer à une date ultérieure.**

## AUDITION SENIORS

#### D4-A DU 13/03/22

#### 50483.2 VILLENES ORGEVAL 2 / CARRIERES GRESILLONS 2

La Commission,  
Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Après audition des personnes convoquées:

**VILLENES ORGEVAL**

M. HERMEND, éducateur

**CARRIERES GRESILLONS**

M. TADJER, éducateur

**ARBITRAGE**

M. NETO FERNANDES, arbitre officiel de la rencontre

**DELEGATION**

M. BUSNEL, Délégué officiel de la rencontre

Considérant que l'équipe de CARRIERES GRESILLONS s'est opposée au contrôle complet de ses Pass Vaccinaux et que le contrôle de l'ensemble des Pass de VILLENES ORGEVAL a été réalisé, l'arbitre et le délégué D.Y.F. ont fait une juste application des lois en vigueur,

La Commission dit match perdu par pénalité à CARRIERES GRESILLONS (0 but -1 point) pour en attribuer le gain à VILLENE ORGEVAL (3 points 0 buts).

## SUSPENSIONS DE TERRAINS

**U18**

**D1-U DU 26/09/2021**

**51897.1 LIMAY ALJ 1 / CONFLANS FC 1**

Transmis de la commission de discipline en instruction infligeant une suspension de terrain du stade du complexe sportif Fosses Rouges pour **6 matches dont 2 avec sursis** pour l'équipe U18-1 de LIMAY évoluant en D1.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé :

*doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;*

*ne peut être situé sur le territoire :*

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions pré-citées.

Le terrain doit se trouver à plus de 10km des limites de la commune ou se trouve le siège social du club (*art 40 alinéa 7 du RS du DYF*).

La Commission désigne le match suivant :

**D1-U DU 03/04/2022**

**51910.2 LIMAY ALJ 1 / VERSAILLES 78 FC 2**

Accord avec le club et la Mairie de BOUAFLE pour jouer le match du 03.04.

**U16**

**D1-U DU 16/01/2022**

**52372.1 LIMAY ALJ 1 / VERSAILLES 78 FC 1**

Transmis de la commission de discipline infligeant une suspension de terrain du complexe sportif Fosses Rouges pour **2 matches dont 1 avec sursis** pour l'équipe U16-1 de LIMAY évoluant en D1.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé :

*doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;*

*ne peut être situé sur le territoire :*

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions pré-citées.

Le terrain doit se trouver à plus de 10km des limites de la commune ou se trouve le siège social du club (*art 40 alinéa 7 du RS du DYF*).

La Commission désigne le match suivant :

**D1-U DU 12/06/2022**

**52366.2 - LIMAY ALJ 1 / HOUILLES AC 1**

## FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

**ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F**

**RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »**

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'ASTREINTE DE LA LIGUE EST RESERVEE AUX MATCHES DE LIGUE ET NE GERE DONC PAS LES PROBLEMES DE FMI DES MATCHES DU DISTRICT.

LA TABLETTE DOIT ETRE A L'HEURE ET A LA DATE DU JOUR ET DISPOSER DE LA DERNIERE VERSION DE L'APPLICATION FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

**U14**

**D3-B DU 19/03/2022**

**53117.2 VERSAILLES 78 FC 5 / FONTENAY FLEURY F.C. 1**

Pris note du rapport de VERSAILLES.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

**D4-A DU 19/03/2022**

**55526.2 VAUXOISE ES 1 / BOUAFLE/FLINS ENT. 2**

Pris note du rapport de VAUXOISE.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

**D4-D DU 19/03/2022**

**55770.2 ELANCOURT O.S.C. 2 / VERSAILLES JUSSIEU 1**

Pris note du rapport d'ELANCOURT.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

**CY U14**

**POULE UNIQUE DU 29/01/2022**

**59218.1 USBS EPONE 1 / BAILLY NOISY SFC 1**

Pris note du courrier d'EPONE.

La Commission décide d'annuler les sanctions indiquées dans le journal 1704.

La Commission précise que la clôture de la FMI est à la charge de l'arbitre et que si la tablette est connectée à internet au même moment, la transmission se fera automatiquement à la suite de la clôture. Cepandant la transmission reste de la responsabilité du club recevant.

## DEMANDE DE RAPPORT

### SENIORS

D2-B DU 06/03/2022

**50263.2 CONFLANS F.C. 2 / HOUDANAISE REGION FC 1**

Pris note du rapport de HOUDANAISE et de CONFLANS.

**La Commission sanctionne l'équipe de CONFLANS d'un avertissement et d'une amende de 30€.**

D3-A DU 13/03/2022

**50352.2 SARTROUVILLE E.S. 2 / CHATELOUP LES V. US 2**

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

D5-B DU 13/03/2022

**55253.2 VINSKY FC 1 / ECQUEVILLY E.F.C. 2**

La Commission demande aux deux clubs un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.

### U16

D3-C DU 20/03/2022

**52607.2 FONTENAY FLEURY FC 1 / RAMBOUILLET YVELINES 2**

La Commission demande aux deux clubs un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.

### U14

D2-A DU 19/03/2022

**52962.2 GARGENVILLE STADE 1 / MARLY LE ROI U.S. 1**

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

## COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 17/03/2022

**Présents :** MM. FERREY Rémi (Président), DRAY Paul (Vice-président), DELESCHAUX Alain, HOUZE Michel, LAUBY Henri-Claude, PLANQUE Jean-Pierre.

**Excusés :** MM. AVOIRTE Yves (CD), GUICHETEAU Didier,

**Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant le Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.**

## EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

### SENIORS

D4B

**23438488 du 13/03/2022 MAISONS-LAFFITTE FC 1 / CHATOU AS 3**

Réserves de CHATOU AS 3 concernant le joueur **MINKOULOU Martin (licence 2546599178)** de MAISONS-LAFFITTE FC 1 susceptible d'être suspendu.

Retenant que le joueur **MINKOULOU Martin licence 2546599178** de MAISONS-LAFFITTE FC 1 a été suspendu 9 matches fermes par la Commission de Discipline en 1<sup>ère</sup> instance, lors de sa séance du 08/03/2022, avec comme date d'effet de la sanction le lundi 14/03/2022, le joueur pouvait donc participer au match en rubrique.

**En conséquence, la Commission dit :**

**Réserves recevables mais non fondées.**

Résultat acquis sur le terrain MAISONS-LAFFITTE FC 1 / CHATOU AS 3 - 3/1

**Débit 43.50€ à CHATOU AS**

**MOTIF :** Droit de réserves (annexe 2 du règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

### FEMININES A 11

D1

**23854183 du 12/03/2022 BUC FOOT AO 1 / ROSNY S/SEINE CSM 1**

Constatant, à la lecture de la feuille de match, que **BUC FOOT AO 1** a fait participer 8 joueuses « Mutation » (Mmes MARRAST Fanny, TOQUARD Marine, BERNARDO Ophélie, PETIT-PEZ Pauline, WEBLEY Adélice, FOURNIER Noémie), dont 2 joueuses « Mutation hors période » (Mmes BESSON-MONCET Julie et HERMENAULT Chloé).

Considérant que BUC FOOT AO a été averti par la Commission des Statuts et Règlements et du Contrôle des Mutations de la Ligue dans

son PV du 16/09/2021 qu'il ne pouvait pas bénéficier des dispositions prévues à l'article 117.d) des RG de la F.F.F. pour les joueuses Seniors Féminines ayant muté au sein du club pour la saison 2021 / 2022.

Considérant que BUC FOOT AO a déjà été sanctionné à 7 reprises par la Commission Statuts et Règlements du DYF pour ce même motif.

Considérant qu'en inscrivant sur la feuille de match plus de 6 joueuses titulaires d'une licence « Mutation » lors de plusieurs rencontres disputées cette saison, BUC FOOT AO a agi en vue de contourner ou de faire obstacle à l'application des règlements et que cela lui a permis de bénéficier d'un avantage indu par rapport aux adversaires alignant de leur côté un nombre de joueuses mutées conforme à celui autorisé. Considérant conformément à l'article 187.2 des Règlements Généraux, que l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas d'infraction définie à l'article 207 desdits Règlements.

Par ces motifs, la Commission fait **évocation** et donne **match perdu par pénalité à BUC FOOT AO 1 (- 1 point, 0 but), ROSNY S/SEINE CSM 1 conserve le score acquis sur le terrain (3 points, 3 buts)**

**Amende: 50 € (25€ x 2) à BUC FOOT AO**

**MOTIF :** Participation irrégulière de 2 joueuses (annexe 2 du règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

**Amende: 300 € à BUC FOOT AO**

**MOTIF :** Infractions sciemment répétées (article 200 des Règlements Généraux)

**Débit : 43.50€ à BUC FOOT AO**

**MOTIF :** Evocation fondée (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

## REPRISE DE DOSSIER

### SENIORS

D5A

**24088550 du 06/03/2022 JUZIERS FC 1 / MANTES OLYMPIQUE FC 1**

Demande d'évocation de MANTES OLYMPIQUE FC 1 concernant le joueur **OZDURU Tuncay (licence 2548373836)** de **JUZIERS FC 1**, susceptible d'être suspendu.

Sans réponse de JUZIERS FC 1.

Le joueur **OZDURU Tuncay de JUZIERS FC 1**, a été suspendu 1 match ferme à partir du 28/02/2022 par la Commission de Discipline en 1<sup>ère</sup> instance pour récidive d'avertissements.

Retenant qu'entre le 28/02/2022 et le 06/03/2022, l'équipe senior JUZIERS FC 1 n'a disputé aucune rencontre, le joueur était en état de suspension pour le match en rubrique.

**En conséquence, la Commission dit :**

**Match perdu par pénalité (- 1 point, 0 but) à JUZIERS FC 1, MANTES OLYMPIQUE FC 1 conserve le résultat acquis sur le terrain (3 points, 2 buts)**

Le joueur **OZDURU Tuncay, licence 2548373836, de JUZIERS FC 1, est suspendu un match ferme à partir du 21/03/2022**, en application des dispositions de l'article 226.4 des Règlements Généraux :

« La perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe. Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension. »

**Débit : 43,50€ à JUZIERS FC**

**MOTIF :** droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

**Amende : 80€ à JUZIERS FC**

**MOTIF :** inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

**D5A**

**24088550 du 06/03/2022 JUZIERS FC 1 / MANTES OLYMPIQUE FC 1**

Observation d'après match du capitaine de **JUZIERS FC 1** précisant « porter réclamation sur l'arbitre de touche de **MANTES OLYMPIQUE** qui n'aurait pas de licence, voir avec l'arbitre officiel sur les contrôles d'avant match ».

La Commission a demandé à **MANTES OLYMPIQUE FC 1** l'identité de la personne qui a assuré la fonction d'arbitre-assistant.

Réponse de **MANTES OLYMPIQUE FC 1** : le club aurait souhaité changer d'arbitre-assistant peu avant le début du match pour mettre M. BA Abou licence 9602847163.

Le match allant débiter, l'arbitre DYF aurait refusé.

M. BA Abou aurait pourtant assuré la fonction officielle d'arbitre-assistant alors que c'est M. M. BOUAOUILLOU qui figurait sur la feuille de match comme arbitre-assistant.

La Commission transmet le dossier à la Commission de Discipline en 1<sup>ère</sup> Instance

**MOTIF :** Fraude sur identité

La Commission a demandé à l'arbitre DYF les conditions dans lesquelles le contrôle physique a été réalisé (article 8.1 du Règlement Sportif du DYF).

Sans réponse de l'arbitre officiel.

La Commission transmet le dossier à la Commission de District de l'Arbitrage

**MOTIF :** Rapport non envoyé par un arbitre DYF

## COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion du 21 mars 2022

**Présents :** MM. INACIO, PEDRO GOMES, VIMONT.

**Absents :** MM. HOUANT, BIDARD, NOYELLE. BOKOBZA, LOUVEL

**Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.**

### COLLATION

La Commission, compte tenu de l'assouplissement des mesures sanitaires, vous informe qu'elle préconise de nouveau l'instauration de la collation d'après plateaux/rencontres avec toute la mesure possible, sans que celle-ci ne soit bien entendue une obligation.

### AUDITION

#### ETANG ST NOMES

La Commission remercie les 4 représentants du club pour leur démarche et leur présence, qui ont contribué à un débat constructif qui nous l'espérons aideront le club dans sa structuration. Elle continuera d'accompagner le club dans cette démarche dans les semaines et mois à venir.

Elle en profite pour rappeler à tous les clubs, que la Commission est à votre disposition pour vous aider au quotidien dans l'organisation du Football Animation au sein de votre club.

### PLATEAUX U6-U9

#### PLATEAUX U6-U7

**Pour consulter tous les plateaux de la prochaine phase de plateaux U6-U7 : [cliquez ici](#)**

#### 850 109 du 02/04/22 : JOUY EN JOSAS AS

Le club nous fournit un arrêté municipal de son terrain à cette date.

La Commission décide plateau à jouer à GUYANCOURT ES.

#### 850 110 du 02/04/22 : BUCHELOISE AS

Le club nous informe ne pouvoir recevoir ce plateau. Le club d'EPONE USBS se propose de l'accueillir.

La Commission prend note, plateau à jouer à EPONE USBS.

### PLATEAUX U8-U9

**Pour consulter tous les plateaux de la prochaine phase de plateaux U8-U9 : [cliquez ici](#)**

#### Inscriptions tardives

YVELINES US : 2 équipes

La Commission va procéder à des ajustements sur les plateaux pour intégrer ces équipes. Elle appelle ces clubs à plus de vigilance à l'avenir.

#### BAILLY NOISY SFC

Le club nous fait remarquer que ses 3 équipes, pourtant bien inscrites, ne sont pas réparties sur la journée du 26 mars.

La Commission vous intègre sur le plateau des ESSARTS LE ROI AGS.

#### FONTENAY ST PÈRE AS

Le club nous fait remarquer que ses 3 équipes inscrites juste après la clôture des inscriptions n'a pas été prise en compte.

La Commission vous intègre sur le plateau à CRAVENT FC.

#### CLAYES SOUS BOIS USM

Demande du club pour faire jouer ses équipes le samedi après-midi.

La Commission ne peut donner suite à votre demande. Il n'existe qu'un seul créneau pour cette catégorie, le samedi matin à 9h30.

La Commission ne peut donc imposer à d'autres clubs d'évoluer sur un autre créneau que celui-ci.

### PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

**Pour consulter tous les plateaux de la prochaine phase de plateaux U8-U9 Espoirs : [cliquez ici](#)**

### CRITERIUMS U10-U13

La Commission vérifie tous les lundis les demandes de modifications Footclubs et peut les valider immédiatement selon les motifs des demandes.

### CRITERIUM DPTAL U10-U11

**Par année poules G1/G2 du 12/03/22**

**60453/60481: MANTOIS 78 FC 3 13 / ELANCOURT OSC 3 13**

Le club d'ELANCOURT nous informe que le club de MANTOIS n'avait pas de tablette par conséquent les FMI n'ont pas été faites et des feuilles papier vont être envoyées.

La Commission demande de nouveau des explications au club de MANTOIS 78 FC concernant la non-utilisation de la FMI, pour le lundi 28 mars.

#### MAISONS LAFFITE FC

Le club nous fait part de problèmes de vestiaires le samedi 9 avril, avec un plateau U8-U9, 2 rencontres U10-U11, 1 rencontre U11F et un plateau U13F à 5.

La Commission demande à FEUCHEROLLES USA s'il peut accueillir ce plateau.

## CRITERIUM ESPOIRS U10-U11

### NEAUPHLE PONT. RC 78

Le club suite à l'audition passée, nous fournit le nouvel organigramme sur la catégorie.

La Commission valide la mise à jour de l'encadrement.

### PARIS ST GERMAIN FC

La Commission demande des explications au club, concernant les FMI U10 & U11 du 19 mars 2022, pour le lundi 28 mars 2022

### Infractions éducateurs 12/03/22

LIMAY ALJ 1 : 2ème infraction

## CRITERIUM DPTAL U12-U13

### HOUILLES SO

Demande du club pour améliorer l'alternance de ses équipes avec ses U14 et de pouvoir jouer ses rencontres à 14h00.

La Commission après avoir consulté la Commission Calendrier, vous informe qu'elle n'a pas de meilleure solution à vous proposer. En effet, elle n'avait pas été informée d'un impératif d'alternance vous concernant. Par conséquent, lors de la constitution de la nouvelle phase qui a impliqué un nombre différent d'équipes par poules (ce qui restreint les possibilités d'alternance), vous n'étiez pas prioritaire par rapport à d'autres équipes de votre poule qui eux avaient fait les demandes dans les temps. De plus, elle a considéré qu'au vu de vos équipes engagées, l'alternance avec vos U14 n'était pas impérative. Néanmoins, le problème ne sera pas systématique et la Commission vous demande d'anticiper les samedis à problèmes et de l'en informer au plus vite.

Elle accorde la dérogation horaire pour jouer à 14h00.

## CRITERIUM ESPOIRS U12-U13

### Infractions éducateurs 19/03/22

La Commission demande des explications aux clubs de :

CARRIERES GRE AS 11 : 2ème infraction  
BOUAFLE FLINS ES 11 : 2ème infraction

La Commission rappelle aux clubs qu'au-delà de 2 infractions sur la saison, le club est susceptible de ne pas être repris sur le dispositif la saison prochaine.

## FESTIVAL FOOT U13

Pour retrouver les résultats du dernier tour avant la Finale Départementale du 16 avril prochain, [cliquez ici](#)

La Commission informe tous les clubs qualifiés qu'une réunion d'information et de présentation de la Finale se déroulera le lundi 4 avril à 19h00 au siège du District.

## FORFAIT NON AVISE

### U10-U11 DPTAL

1er forfait : 13€  
Rencontres du 12/03/22  
(Annexe 2 RS DYF)

60984 FONTENAY FLEURY F.C. 3  
60848 MONTESSON U.S. 3  
60890 MONTESSON U.S. 4  
60479 CLAYES S/S BOIS U.S.M 12

## FORFAIT AVISE

### U10-U11 DPTAL

1er forfait : 13€  
Rencontres du 19/03/22  
(Annexe 2 RS DYF)

60676: COIGNIERES FC 1  
60711: COIGNIERES FC 2  
60902: PORCHEVILLE FC 1

### Erratum : Annulation amende infligée YF 1704

60887 : BOUGIVAL FOOT (au lieu de BUC FOOT A.O 2)  
60956: DAMMARTIN EN SERVE A.S 1 (forfait avisé au lieu de forfait non avisé)

### U12-U13 DPTAL

1er forfait : 13€  
Rencontres du 19/03/22  
(Annexe 2 RS DYF)

61445: COIGNIERES FC 1  
61473: COIGNIERES FC 2

## FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

### PLATEAU SPECIFIQUE U6

Plateaux du 12/03/22  
1er rappel

### Fiche récapitulative

830 103 : YVELINES US  
830 105 : PECQ US

### Fiche équipe

830 103 : YVELINES US, ABLIS FC SUD, RAMBOUILLET, MESNIL ST DENIS, HOUDANAISE REGION  
830 105 : PECQ US, CHATOU AS, ETANG ST NOM ES, VIROFLAY USM  
820 102 : BOUAFLE FLINS ES, ROSNY CSM

## PLATEAUX U8-U9 CLASSIQUES

### Plateaux du 12/03/22

1er rappel

### Fiche récapitulative

870 103 : VAUXOISE ES  
870 109 : ST CYR AFC  
860 105 : CHANTELOUP US

### Fiche équipe

870 103 : VAUXOISE ES, TESSANCOURT, MANTES USC, LAINVILLOIS  
870 104 : ABLIS FC; MESNIL ST DENIS, VERSAILLES JUSSIEU  
870 105 : BOUGIVAL FOOT  
870 106 : CHAMBOURCY ASL, PORCHEVILLE  
870 108 : FONTENAY ST PÈRE AS  
870 109 : ST CYR AFC  
860 102 : ACHERES CS  
860 105 : CHANTELOUP US, ST GERMAIN FC  
860 106 : CONFLANS PLM  
860 107 : POISSY AS, HOUILLES AC 2  
860 108 : MAISONS LAFFITTE FC, FEUCHEROLLE USA  
860 112 : MAUREPAS AS  
860 114 : BUC FOOT  
860 117 : CROISSY US, PARIS SAINT GERMAIN FC

## PLATEAUX U8-U9 ESPOIRS

### Plateaux du 12/03/22

1er rappel

### Fiche récapitulative

2301 A : MANTOIS 78 FC

### Fiche équipe

2303 A : POISSY AS  
2201 B : MAURECOURT FC  
2203 B : SARTROUVILLE ES

## FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

### U10-U11 SANS DISTINCTION

Rencontres de 12/03/2022

1er rappel

60899 PARIS ST GERMAIN FC 2 - FOURQUEUX FC 3  
60653 EPONE USBS 2 - HARDRICOURT-MEZY 2  
60765 ROSNY S/ SEINE C.S.M. 2 - FONTENAY ST PÈRE AS 1  
60807 ROSNY S/ SEINE C.S.M. 3 - FONTENAY ST PÈRE AS 2

### U10-U11 PAR ANNEE

Rencontres de 12/03/2022

1er rappel

60185 CROISSY U.S. 11 - MAUREPAS AS 11  
60423 RAMBOUILLET YVELINES 12 - VOISINS F.C. 13  
60453 MANTOIS 78 FC 3 - ELANCOURT O.S.C. 3  
60481 MANTOIS 78 FC 13 - ELANCOURT O.S.C. 13  
60513 HOUILLES S.O. 2 - MANTOIS 78 FC 4

## COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ

Réunion du Lundi 21 mars 2022

### Commission restreinte

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## CALENDRIER GÉNÉRAL

Le calendrier général du football féminin est disponible. Vous pouvez le consulter [en cliquant ici](#).

## SEMAINE DU FOOTBALL FEMININ

L'opération fédérale « la semaine du football Féminin » aura lieu cette saison du 9 au 15 mai 2022. une communication détaillée a été faite à destination des clubs. La date butoir pour participer au dispositif est fixée au 27 mars 2022.

## CRITERIUMS FOOT A 8

Les calendriers de la seconde phase sont disponibles

## PLATEAUX FILLOFOOT ET FOOT A 5 4ÈME PHASE

Les plateaux sont consultables [en cliquant ici](#).

## CHALLENGE REGIONAL UI F

Plateaux à jouer le 02/04/2022 sur le site du 1er nommé.

**MAISONS LAFFITTE FC**  
VOISINS FC  
VERNEUIL S/SEINE US  
PARIS SAINT GERMAIN FC

**MANTOIS 78 FC**  
TRAPPES ES  
PLAISIROIS FO

ROSNY S/SEINE CSM

**FONTENAY LE FLEURY FC**  
BAILLY NOISY SFC  
VERSAILLES 78 FC  
SARTROUVILLE ES

**POISSY AS**  
RAMBOUILLET YVELINES FC  
MONTIGNY LE BTX AS  
MARLY LE ROI US

## FESTIVAL FOOT UI3 F

Le plateau de Poissy ne comportant qu'une équipe qualifiée, la Commission décide de repêcher le meilleur troisième des autres plateaux (résultat de la jonglerie en 1er critère).

Le FC MANTOIS 78 est donc qualifié pour la finale départementale

Liste des équipes qualifiées pour la finale départementale :

CARRIERES SUR SEINE US  
MANTOIS 78 FC  
MARLY LE ROI US  
MONTIGNY LE BTX AS  
PARIS SAINT GERMAIN FC  
POISSY AS  
TRAPPES ES  
VOISINS FC

Les clubs seront conviés à une réunion de présentation de la Finale Départementale lundi 4 avril à 19H00 au siège du District.

## FORFAITS NON AVISES

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

### 1ER FORFAIT

U13 F

**CRIT U13 F A 8 DU 19/03/2022**  
24458232 ELANCOURT OSC

## FORFAITS AVISES

### 1ER FORFAIT

U11 F

**CRIT U11 F A 8 DU 19/03/2022**

24458166 SARTROUVILLE ES

## FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1er RAPPEL

U15 F

**CRIT U15 F A 8 DU 19/03/2022**  
24458298 Buc Foot Ao 1 / Viroflay U.S.M. 1

## COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Commission du 18/03/2022

**Présents** : MME J VESQUES ,MM. L JOUBERT (Président), J VESQUES (Vice président), R PANARIELLO , JP LEDUC (CD), C NOBLET, C DE SOUSA, JM RUBANY, GUILLEBAUX P (Bureau), A. MESTARA

**Excusés** : MM. JP IMBERT, A PANARIELLO, F BERG, L PAINDEPICE, , N TEXIER ( Technique), P DEBEAUPUIS (CDA)

## FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1 er RAPPEL

U14 à 8

**Poule Unique**  
**Match du 12/02/2022**  
59031.2 GARGENVILLE STADE 3 / PLAISIROIS FO 4

## MATCHES REMIS

A JOUER LE 03 AVRIL 2022

U16 à 8

**Poule Unique**  
59069.2 PLAISIROIS FO 3 / ANDRESY 3

A JOUER LE 16 AVRIL 2022

U14 à 8

**Poule Unique**  
59041.2 PLAISIROIS FO 4 / MONTFORT USY 2

## FOOT EN MARCHANT

La commission est la recherche de club pour faire des séances de démonstration de Foot en Marchant. Les clubs intéressés peuvent contacter le district.

## COUPES DES YVELINES FUTSAL JEUNES

**Pour ces compétitions,  
le pass sanitaire ou vaccinal est  
obligatoire pour accéder au gymnase**

Ces Coupe étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre. Par ailleurs, **les protèges tibias sont obligatoires.**

Pour les clubs ayant 2 équipes engagées sur un même plateau , merci de prévoir des maillots de couleurs différentes.

## FORFAIT COUPES DES YVELINES FUTSAL PLATEAU QUALIFICATION

### Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	100,00 €
Non Avisé	150,00 €
Forfait en cours de plateau	200,00 €

## PLATEAU QUALIFICATION

**U13**

**Samedi 23 AVRIL 2022**

**PLATEAU DE COIGNIERES**  
Gymnase du Moulin à Vent  
16 rue du Moulin à Vent  
78310 COIGNIERES

**RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC 06 25 65 32 11  
PAS DE BUVETTE SUR PLACE**

**HORAIRE DU PLATEAU 8H00 à 13H00**

### POULE A

GUYANCOURT ES 1  
ELANCOURT OSC 2  
POISSY AS 1

### POULE B

GUYANCOURT ES 2  
ELANCOURT OSC 1  
POISSY AS 2

PLAISIROIS FO 2  
MAULOISE US 1

PLAISIROIS FO 1  
MAULOISE US 2

\*\*\*\*\*

## PLATEAU I/2 FINALE

**U16**

**Samedi 24 AVRIL 2022**

**PLATEAU DE BOIS D'ARCY**  
Gymnase Colette Besson  
7 Rue Etienne Jules Marais  
78390 BOIS D'ARCY

**RESPONSABLE : Loïc JOUBERT 06 27 52 90 75  
PAS DE BUVETTE SUR PLACE**

**HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 12H30**

### POULE UNIQUE

ST GERMAIN FC  
GUYANCOURT ES  
MONTESSON US  
PLAISIROIS FO  
VERNEUIL SUR SEINE US

**HORAIRE DU PLATEAU 13H00 à 17H00**

### POULE UNIQUE

POISSY AS  
MAGNY 78 FC  
MONTIGNY Le Brx AS  
LIMAY ALJ  
VIROFFLAY USM

**U13**

**Dimanche 8 MAI 2022**

**PLATEAU DE FONTENAY LE FLEURY**  
Gymnase du Levant  
Rue César Franck  
78330 FONTENAY LE FLEURY

**RESPONSABLE : Abdel MESTARI 06 84 64 32 40  
BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE**

**HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00**

Les poules seront constituées après  
le dernier plateau de qualification du 23 Avril

**U12**

**Samedi 7 MAI 2022**

**PLATEAU DE FONTENAY LE FLEURY**  
Gymnase du Levant  
Rue César Franck  
78330 FONTENAY LE FLEURY

**RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC 06 25 65 32 11  
BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE**

**HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00**

### POULE A

MAGNANVILLE LIONS  
ST GERMAIN FC  
LIMAY ALJ  
MONTESSON US  
GUYANCOURT ES 1

### POULE B

POISSY AS  
MONTIGNY Le Brx AS  
NEAUPHLE 78 RC  
PLAISIROIS FO  
GUYANCOURT ES 2

## FINALE TOUTES CATÉGORIES

**Jeudi 26 MAI 2022**

## QUALIFIÉS

Pour chaque catégorie, le premier nommé  
est considéré comme club recevant ,  
de ce fait il devra fournir la tablette pour la FMI.

**SENIORS F**

**MANTOIS 78 FC / POISSY AS**

**U18 F**

**MANTOIS 78 FC / ELANCOURT OSC**

**U15 F**

**PARIS SAINT GERMAIN FC / PLAISIROIS FO**

**U13 F**

**PARIS SAINT GERMAIN FC / MANTOIS 78 FC**

**U14**

**CARRIERES SUR SEINE US / LIMAY ALJ**

**PROCHAINE REUNION VENDREDI 22 AVRIL 2022**

# COMMISSION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

COMMISSION RESTREINTE DU 15/03/2022

## RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à faire vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

## CONFIRMATION DE NIVEAU DE CLASSEMENT

### MESNIL SAINT DENIS – COMPLEXE SPORTIF G. LEFEVRE N°1 – NNI 78 397 01 01

Cette installation sportive était classée en Niveau T5 jusqu'au 03/01/2021. Installation visitée par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du district des Yvelines, le 08/09/2021. La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 signée par le propriétaire le 19/07/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 08/09/2021
- AOP

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 jusqu'au 21/09/2031.

### ST CYR L'ECOLE – PARC DES SPORTS LELUC N°4 – NNI 78 545 01 04

Cette installation sportive était classée en Niveau T5 jusqu'au 16/10/2020. Installation visitée par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du district des Yvelines, le 17/09/2021. La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 signée par le propriétaire le 17/09/2021 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 17/09/2021

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. demande à la mairie de :

- Modifier la hauteur des buts pour qu'elle atteigne 2m44
- Reculer les bancs de touche pour avoir une zone de sécurité de 2m50 minimum
- Clôturer complètement l'aire de jeu
- Débarrasser le matériel du vestiaire arbitre.

Une fois ces travaux effectués, la C.R.T.I.S. pourra proposer un classement en Niveau T6 jusqu'au 12/10/2031.

La C.R.T.I.S. demande à la Mairie de lui fournir :

- un Arrêté d'Ouverture au Public précisant la capacité d'accueil du terrain ou une Attestation Administrative de Capacité ,
- un plan côté de l'aire de jeu,
- un plan côté des vestiaires,

- un plan de situation Pour compléter le dossier de classement. Ce terrain ne peut être classé en l'état.

La C.R.T.I.S. demande à la mairie de réaliser les travaux demandés pour pouvoir classer ce terrain.

### ORGERUS – STADE MARCEL CUAZ N°1 – NNI 78 465 01 01

Cette installation sportive était classée en Niveau T5 jusqu'au 24/11/2021. Installation visitée par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du district 78, le 08/12/2021. La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 signée par le propriétaire le 08/12/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AAC
- Rapport de visite du 08/12/2021

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 jusqu'au 04/01/2032.

### BEYNES – STADE DE MORTEMAI N°2 – NNI 78 062 01 02

Cette installation sportive était classée en Niveau T5 jusqu'au 25/11/2020. Installation visitée par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du district 78, le 14/12/2021. La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 signée par le propriétaire le 14/12/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AOP
- Rapport de visite du 14/12/2021

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 jusqu'au 04/01/2032.

### FONTENAY ST PERE – STADE MUNICIPAL – NNI 78 246 01 01

Cette installation sportive était classée en Niveau T5 jusqu'au 03/01/2021. Installation visitée par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du district 78, le 13/12/2021. La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 signée par le propriétaire le 13/12/2021 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 13/12/2021.

La C.R.T.I.S. demande à la mairie de bien vouloir transmettre :

- un plan du terrain,
- un plan des vestiaires,
- un AOP ou Attestation Administrative de Capacité sur le modèle transmis.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 jusqu'au 01/02/2032, sous réserve de transmissions des documents.

### LA QUEUE LES YVELINES – STADE DU LIEUTEL – NNI 78 513 01 01

Cette installation sportive était classée en Niveau T5 jusqu'au 03/01/2021. Installation visitée par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du district 78, le 20/01/2022. La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 signée par le propriétaire le 20/01/2022 et des documents transmis.

La C.R.T.I.S. demande à la mairie de bien vouloir transmettre :

- un plan du terrain,
- un plan des vestiaires,
- un AOP ou Attestation Administrative de Capacité sur le modèle transmis.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 jusqu'au 01/02/2032, sous réserve de transmission des documents.

### LES ESSARTS LE ROI-STADE CHARPENTIER – NNI 78 220 02 01

Cette installation sportive était classée en Niveau T6 jusqu'au 03/01/2013. Installation visitée par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du district 78, le 21/01/2022. La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 signée par le propriétaire le 21/01/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AAC
- Rapport de visite du 21/01/2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 jusqu'au 08/03/2032.

### CERNAY LA VILLE – PARC DES SPORTS INTERCOMMUNAL N°1 – NNI 78 128 01 01

Cette installation sportive était classée en Niveau T5 jusqu'au 05/07/2021. Installation visitée par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du district 78, le 08/02/2022. La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 signée par le propriétaire le 08/02/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AOP

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 jusqu'au 08/02/2032.

## CLASSEMENT DES ECLAIRAGES

### MONTIGNY LE BRETONNEUX – STADE DE LA COULDRE N°3 – NNI 78 423 01 03

L'éclairage de cette installation sportive était classé en Niveau E6 jusqu'au 11/02/2022. Contrôle de l'éclairage effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du district 78, le 25/02/2022. La C.R.T.I.S.

prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 25/02/2022 et des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 172 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.55.
- Facteur d'uniformité : 0.71.

**La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 08/03/2024**

## COMITÉ DE DIRECTION DU MERCREDI 9 MARS 2022

**Présidence :** M. Jean-Pierre MEURILLON

**Présents :** Mmes Sandrine SANCHEZ, Valérie TARDIVEL, Josiane JOURDAN, MM. Pierre GUILLEBAUX, Jean-François DUPONT, Thierry MOURAUX, Yves AVOIRTE, Florent BAUDOIN, Laurent HOUIN, Jean-Pierre LEDUC, Rodrigo LOPES ROCHA

**Excusés :** Mme Dorette ELANGUE ETEME, MM. Jean-Eric INACIO, Ali SAHALI, Victor SIMON, Dr Pascal MAILLE M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental

**Assistent :** M. William MARISSAL, Directeur  
M. Brice PARINET, Président de la Commission de District de l'Arbitrage

\*\*\*\*\*

**La séance est ouverte à 18 h 30**

\*\*\*\*\*

En préambule, le Président Jean-Pierre MEURILLON se dit heureux que le Comité de Direction puisse à nouveau se réunir en présentiel.

Puis, avant d'aborder l'ordre du jour, il évoque le **décès de M. Gérard FAURE**, survenu le 28/2/2022.

Il rappelle que M. Gérard FAURE a été, durant plus de 30 ans, membre du District des Yvelines, où il a exercé les fonctions de membre de la Commission du Football d'Animation, puis de la Commission Evènementiel

Ses obsèques se sont déroulées le mardi 8/3, aux MUREAUX.

**Le Président Jean-Pierre MEURILLON et les membres du Comité de Direction renouvellent à Claudine, son épouse, à sa famille et à ses proches leurs très sincères condoléances.**

### 1 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DU 17/11/2021

Le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 17/11/2021 a été envoyé, le 2/12 aux membres du Comité de Direction, aux fins d'observations éventuelles.

Il a été publié dans le journal numérique « Yvelines Football » N° 1 691, du 7/12/2021.

Il est **adopté à l'unanimité**.

### 2 / INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Comité de Direction est informé, notamment, des évènements suivants :

- ✓ le 18/11 : **Webinaire de la F.F.F., à destination des clubs, pour la présentation des dispositifs F.A.F.A. Equipement et Transport 2021 / 2022**
- ✓ le 19/11, à l'Urban Soccer de GUYANCOURT : **Evénement de promotion du « Foot en Marchant »**
- ✓ le 22/11, au siège du District : **Assemblée Générale de l'Union Nationale des Arbitres de Football Yvelines (U.N.A.F. 78)**
- ✓ les 24/11 et 1<sup>er</sup>/12, au siège du District : **Cérémonies officielles de remise des Ecussons des Arbitres issus des Formations Initiales en Arbitrage**
- ✓ Organisation, par le **Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (S.D.J.E.S. 78)**, en association avec la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité (D.D.D.F.E.), la police, la gendarmerie, l'association « Colosse aux pieds d'argile » et le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines (C.D.O.S. 78) **de nouvelles sessions d'information sur la prévention des violences sexuelles dans le sport** : le 25/11, à ORGERUS et le 30/11, à CHEVREUSE
- ✓ le 27/11, à ENNERY (Val d'Oise) : **Réunion des Présidents de District du secteur 2 de l'Association Nationale des Présidents de District de Football (A.N.P.D.F.)**
- ✓ le 2/12, à GUYANCOURT : **Rencontre avec la Direction du Service des Sports du Conseil Départemental des Yvelines**
- ✓ les 6/12 et 31/1, en visio : **Réunions du Comité de Direction de la Ligue**
- ✓ le 7/12, à ACHERES et en visio : **Réunion d'information sur le thème : Covid 19 et Pass sanitaire : où en êtes-vous dans votre association ?**
- ✓ le 8/12 : **Réunion Président de Ligue / Présidents de Districts**

- ✓ le 10/12 : **Lettre adressée à M. Vincent NOLORGUES, Président de la Ligue du Football Amateur (L.F.A.), avec copie au Président Noël LE GRAET, par le Président du Bureau du Collège des Présidents de District et le Président de l'Association Nationale des Présidents de District de Football (A.N.P.D.F.), à propos des incidents qui ont eu lieu depuis le début de la saison dans les stades de clubs professionnels**

- ✓ le 11/12, à PARIS : **Assemblée Fédérale**, qui a adopté :

- quelques modifications réglementaires applicables à compter de la saison 2022 / 2023 :
  - . Règlements Généraux de la F.F.F. (surclassement des joueurs mineurs, cachet Mutation)
  - . Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (âge minimum pour obtenir une licence d'Educateur Fédéral ou d'Animateur Fédéral)
  - . Création du Challenge National Féminin Futsal

Un document de présentation de ces modifications a été établi, diffusé aux clubs Yvelinois et publié dans le N° 1694 du journal numérique « Yvelines Football », du 4/1.

- plusieurs modifications importantes au Statut de l'Arbitrage qui seront applicables, dans leur majorité, à compter de la saison 2022 / 2023.

Un document de synthèse des diverses modifications a été établi et publié, pour l'information des clubs, dans le N° 1697 du journal numérique « Yvelines Football », du 25/1.

En outre, il sera présenté lors d'une réunion d'information des Référénts en Arbitrage (cf. ci-après le point N° 9, sur l'Arbitrage).

- ✓ le 15/12 : le **Séminaire de formation des Référénts en Arbitrage** qui était prévu au siège du District a dû être reporté.

- ✓ **Les Rendez-vous du C.R.I.B.** (Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles) :

. les 25/11, 9/12 et 10/2, dans les locaux de Profession Sport et Vie Associative, à TRAPPES ou en visio, le C.R.I.B. a poursuivi son accompagnement et proposé des temps d'échanges, d'informations à travers plusieurs actions. **Accompagnement collectif** : Mixity time (favoriser la mixité dans les instances dirigeantes des associations sportives), plus de temps pour la mixité de 19 h à 20 h 30 en visio : séances de coaching et de co-développement afin de permettre aux participant(e)s de poser des questions ou problématiques, de prendre du recul sur une situation et modifier si nécessaire un regard ou un positionnement.

Thème traité en fil rouge lors des séances : **Vie associative, vie professionnelle, vie personnelle : le trio gagnant ?**

. le 4/12, en visio : Réunion d'information spéciale « secteur sport » pour aborder des points spécifiques sur le thème : « **Associations sportives : Actualités et infos qui les concernent** »

. le 24/1 : Réunion d'information afin d'aborder les changements dans le secteur associatif sur le thème : **Associations : changements et**

évolutions pour ce début d'année (point Covid, pass sanitaire, prime inflation, augmentation du S.M.I.C., déclaration des dons, ...)

✓ le 1<sup>er</sup>/1 : **Changement d'équipementier du District**. C'est désormais la **société EKINSPORT** qui est l'équipementier du District.

Il a en effet été nécessaire de remplacer la société Intersport, qui se trouvait dans l'incapacité de répondre aux demandes du District.

Le changement d'équipementier a eu une conséquence directe sur l'opération « Jeunesse Licences Plus », qui a pour but d'aider, sous forme de dotations en matériels, les clubs dont les effectifs U 6 à U 13 sont significativement supérieurs à ceux de la saison précédente (hors joueurs venant d'un autre club).

Il était prévu que la dotation attribuée, pour la saison 2021 / 2022, aux 22 clubs désignés lors de la réunion du Comité du 17/11 prendrait la forme d'un bon d'achat de matériels (1 000 €, 750 € ou 500 €, selon le niveau de l'augmentation de l'effectif), au choix des clubs, chez Intersport, pour un montant total de **16 750 €**.

Le changement de l'équipementier du District n'a pas rendu possible le recours à des bons d'achat, ce qui a conduit à attribuer aux 22 clubs concernés 60, 45 ou 30 ballons Taille 4 (selon le niveau de l'augmentation de l'effectif), soit un total de **1 005 ballons**.

Par ailleurs, un achat groupé de ces ballons a permis d'en attribuer **463 aux clubs qui ont engagé des équipes féminines U11 F et U13 F (Football à 8 et à 5)**.

La remise de l'ensemble de ces ballons, un temps envisagée le 7/1, au siège du District, a dû être reportée au 17/2 (cf. ci-après).

✓ le 4/1, en visio : **Réunion Ligue / Districts, à propos de la modification de l'organisation des formations d'éducateurs**

✓ le 10/1, au siège du District : **La traditionnelle cérémonie des vœux aux Commissaires** du District a dû être reportée.

✓ le 11/1, en visio : **Réunion des Présidents de Districts Franciliens**

✓ le 19/1, en visio, organisation, par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (S.D.J.E.S. 78) d'une **rencontre sur le Fonds de Développement de la Vie Associative (F.D.V.A. 2022), pour présenter l'essentiel de l'appel à projet, ainsi que la procédure à suivre pour effectuer la demande**

✓ le 25/1 : **Webinaire de présentation du Programme des Equipements Sportifs de Proximité 2022 / 2024** (présentation des enjeux du dispositif pour les collectivités, les Fédérations, les critères d'éligibilité, les acteurs pouvant en être partenaires. Exemples de projets et réponse aux interrogations sur le programme.

✓ le 1<sup>er</sup>/2, en visio : **Réunion organisée par la Direction des Services**

**Départementaux de l'Education Nationale des Yvelines, destinée aux Référents Laïcité désignés au sein de chaque Comité Sportif Départemental**

✓ le 3/2, en visio : **Tirage au sort des 1/4 de Finale des Coupes des Yvelines et du Comité**

✓ le 4/2, en visio : **Réunion des Référents Covid des Districts**, avec M. Ahmed BOUJAJ, Secrétaire Général de la Ligue et M. Philippe COUCHOUX, Référent COVID et Secrétaire Général Adjoint, pour échanger sur le contexte sanitaire et les évolutions régulières des protocoles à suivre pour la gestion des compétitions

✓ le 5/2 : **Webinaire organisé par le Service Départemental Jeunesse, Engagement et Sports (S.D.J.E.S. 78) concernant l'accessibilité aux sports pour les personnes en situation de handicap**. Temps d'échange et de partage d'expérience pour sensibiliser un maximum d'acteurs autour de la thématique sport et handicap

✓ le 17/2, au siège du District : **Remise de matériels aux clubs**, au titre :

. de l'**Opération « Jeunesse Licences Plus »**, comme indiqué ci-avant (attribution aux 22 clubs concernés de 60, 45 ou 30 ballons Taille 4 (selon le niveau de l'augmentation de l'effectif), soit un total de **1 005 ballons**

. de l'attribution de **463 ballons** aux clubs qui ont engagé des équipes féminines U11 F et U13 F.

. du solde de l'opération « **Bons d'achat de matériels** », chez Intersport, alors équipementier du District, dont les montants tenaient compte de la situation des clubs (attribution à tous les clubs évoluant en District d'un montant fixe, + un montant lié à l'existence, au sein du club, d'une Ecole de Football, d'une section féminine et/ou d'une section Futsal et dont le montant total atteignait **51 200 €**.

. de l'**Opération « 10 000 ballons »**, de la Ligue, où la Ligue, en partenariat avec la Région Ile de France, offre des ballons aux clubs en fonction du nombre de leurs licenciés U 6 / U 13 garçons. La dotation a été doublée cette saison. Pour les Yvelines : 106 clubs, pour **2 850 ballons** et **374 filets à ballons**

. des récompenses aux 7 clubs ayant joué avec le District et le **calendrier de l'Avent**

. de l'attribution aux 19 clubs ayant participé à l'opération **Cœur de Foot 78**

✓ le 21/2 : Diffusion aux clubs Yvelinois et publication dans le journal numérique « Yvelines Football » d'un **communiqué intitulé « Un peu de calme et de raison ! »**, face à la dérive inquiétante quant à l'ambiance dans laquelle se déroulent certaines rencontres et quant au comportement répréhensible de certains joueurs, éducateurs, dirigeants ou spectateurs

✓ **Réunions Teams à destination des instances :**

• **Nouveaux dispositifs FAFA Emploi 2022 / 2023 et ANS Emploi : le 9/2**

**Contenu** : Présentation du dispositif FAFA Emploi 2022 / 2023 et du

dispositif ANS Emploi 2022, afin d'accompagner les clubs dans leur projet de professionnalisation. Présentation de l'offre d'accompagnement du COSMOS à destination des clubs employeurs

**Cibles** : Référents FAFA Emploi Régionaux et Départementaux

✓ **Portail Clubs : le 18/2**

**Contenu** : **Portailclubs : Le nouveau portail d'accès aux outils FFF**

La F.F.F. lance un portail d'accès aux outils de gestion et de développement du club, complémentaire de Footclubs. Ce nouveau site permettra aux Dirigeants et aux Educateurs de naviguer facilement entre les outils fédéraux comme Footclubs / Le Corner / le site du PEF, etc. C'était également l'opportunité pour la Ligue ou le District d'envoyer des informations et documents ciblés aux Dirigeants et Educateurs des clubs.

**Cibles** : Présidents, Directeurs, Responsable sites internet Ligues et District, Référents accompagnement des clubs

✓ **Puissance Foot : le 1<sup>er</sup>/3**

**Contenu** : **Le programme d'accompagnement scolaire « Puissance Foot »**, porté par le Fondation du Football, va être généralisé la saison prochaine et ouvert à tous les clubs. Ce temps d'échanges permettra évoquer le rôle des Ligues et des Districts dans le déploiement du programme auprès des clubs.

**Cibles** : Référents PEF / actions citoyennes, Référents accompagnement des clubs

✓ **Campagne ANS / PSF 2022 : le 4/3**

**Contenu** : Informations sur la **campagne de financement 2022 « Programmes Sportifs Fédéraux » de l'Agence Nationale du Sport** pour les Ligues, Districts et clubs : thématiques éligibles, nouveautés sur les outils de gestion, calendrier de déploiement, fourniture des bilans 2021

**Cibles** : Présidents, Directeurs, Référents régionaux et départementaux ANS

**Les webinaires organisés pour les clubs :**

- le 17/2 : « **Structurer son club grâce à un emploi** »  
- le 24/2 : « **Portailclubs : Le nouveau portail d'accès aux outils F.F.F.** » (réservé aux correspondants Footclubs)  
- le 7/3 : « **Campagne ANS - Projets Sportifs fédéraux 2022** »

✓ le 3/3 : Publication au journal officiel de la **Loi N° 2022-296, du 2/3/2022, visant à démocratiser le sport en France**

Une analyse du contenu de la Loi va être effectuée.

✓ le 8/3, au siège de la F.F.F. : A l'occasion de la **Journée Internationale des Droits des Femmes**, 4 Yvelinoises très investies dans le football étaient conviées, au siège de la F.F.F., à participer à une **rencontre symbolique intitulée « Mesdames, on vous écoute »**.

La Fédération avait en effet à cœur de se mobiliser pour mettre en lumière la place des femmes dans le football et elle souhaitait donner la parole à des femmes de terrain, en leur permettant de venir s'exprimer et partager avec elles ses projets sur la féminisation.

C'est ainsi que Mmes Christine PEREIRA, Présidente du CONFLANS F.C., Isabelle TECHER, Présidente de l'U.S. LE PECQ, Valérie TARDIVEL, ex-Présidente du F.C. BEYNES et Secrétaire Générale du District et Dorette ELANGUE ETEME, Educatrice et Secrétaire Générale Adjointe du District, ont activement participé à ce moment d'échange et de partage, orchestré par Laura GEORGES, Secrétaire Générale de la F.F.F., en présence de Mme Véronique LAINE, membre du Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur et de M. Christophe CAILLIET, Président de la Commission Fédérale de Féminisation.

L'attribution d'une dotation par la Ligue dans le cadre de l'**Opération « Solidarité Club »** concernera cette saison les clubs suivants, qui ont été choisis par la Ligue :

BOUGIVAL FOOTBALL  
TRIEL A.C.  
PLATEAU DE BREVAL LONGNES F.C.  
A.S. BOIS D'ARCY  
A.G.S. ESSARTS LE ROI F.C.  
F.C. MANTES LA VILLE  
U.S. PORTUGAIS DE VERNEUIL  
U.S.A. FEUCHEROLLES  
F.C. MONTFORT L'AMAURY  
LE VESINET SPORT CLUB INTERNATIONAL

### 3 / LES CLUBS YVELINOIS DANS LES COUPES NATIONALES

Il est fait le point quant au parcours des clubs Yvelinois dans les différentes Coupes Nationales.

- **La Coupe de France :**

**Le F.C. VERSAILLES 78 (N 2) a éliminé :**

. au titre du **8<sup>ème</sup> tour**, le 28/11, l'**A.S. POISSY (N 2)**.

. au titre des **32<sup>èmes</sup> de Finale**, le 18/12, l'**U.S. SARRE UNION (N 3 Ligue du Grand Est)**

Au titre des **16<sup>èmes</sup> de Finale**, les 2 et 3/1 :

. le **F.C. VERSAILLES 78** a éliminé **LA ROCHE VENDEE FOOTBALL (N 3 Ligue des Pays de la Loire)**.

. le **PARIS SAINT-GERMAIN** a éliminé le **VANNES O.C. (N 2)**

Lors des **8<sup>èmes</sup> de Finale**, les 29 et 31/1 :

. le **F.C. VERSAILLES 78** a réalisé un exploit retentissant, au Stadium de TOULOUSE, en éliminant (0-1) le TOULOUSE F.C., leader et meilleure attaque du Championnat de France Professionnel de Ligue 2, se qualifiant ainsi pour les 1/4 de Finale,

C'est la **1<sup>ère</sup>** fois dans son histoire que le F.C. VERSAILLES 78 disputait une rencontre des **8<sup>èmes</sup>** de Finale de la Coupe de France et c'est donc la **1<sup>ère</sup>** fois qu'il se qualifiait pour les 1/4 de Finale.

. le **PARIS SAINT-GERMAIN** a été éliminé, aux tirs au but, par l'**O.G.C. NICE (Ligue 1)**.

Au titre des **1/4 de Finale**, le 9/2, à PERIGUEUX, le **F.C. VERSAILLES 78 a éliminé le BERGERAC PERIGORD F.C. (N 2) (1-1) (4/5 aux tirs au but)**.

Après le CALAIS R.U.F.C. (2000), le F.C. MONTCEAU-BOURGOGNE (2007), l'U.S. QUEVILLY (2010) et le G.F.A. RUMILLY VALLIERES (2021), le F.C. VERSAILLES 78 est ainsi devenu le **5<sup>ème</sup>** club du **4<sup>ème</sup>** échelon national à atteindre les 1/2 Finales de la Coupe de France.

Au titre des **1/2 de Finale**, le 1<sup>er</sup>/3, à NICE, le **F.C. VERSAILLES 78 a été éliminé par l'O.G.C. NICE (Ligue 1) (2-0)**.

Après une **1<sup>ère</sup>** période atteinte sur un score vierge, le F.C. VERSAILLES 78 est mené dès la reprise (48<sup>ème</sup>) avant qu'un **2<sup>ème</sup>** but ne scelle le score de la soirée (73<sup>ème</sup>).

M. Christophe GALTIER, le coach niçois, a ensuite exprimé sa joie et son soulagement, reconnaissant avoir eu à faire à une très belle équipe de VERSAILLES, qui n'a pas fait que défendre.

Personne n'oubliera que le F.C. VERSAILLES 78 a, tout au long de son parcours en Coupe de France, fait honneur au Football Yvelinois.

Souhaitons maintenant au F.C. VERSAILLES 78 de se consacrer efficacement au Championnat National 2, pour se donner toutes les chances d'accéder, en fin de saison, en Championnat National 1, ce qui viendrait couronner une saison déjà historique.

- **La Coupe de France Féminine**

**Le PARIS SAINT-GERMAIN a éliminé :**

. au titre des **8<sup>èmes</sup> de Finale**, le 29/1, l'**OLYMPIQUE LYONNAIS**

. au titre des **1/4 de Finale**, le 6/3, le **MONTPELLIER HERAULT S.C.**

Au titre des 1/2 Finales, dont le tirage au sort a eu lieu le 7/3, le **PARIS SAINT-GERMAIN sera opposé au F.C. FLEURY 91**, le dimanche 27/3.

- **La Coupe Gambardella-Crédit Agricole :**

Au titre du **1<sup>er</sup> tour Fédéral**, qui voyait l'entrée en lice des clubs évoluant en Championnat National U 19, le 11/12 :

. le **F.C. VERSAILLES 78 (R 2) a été éliminé par le F.C. LORIENT (R 1 Ligue de Bretagne)**,

. le **PARIS SAINT-GERMAIN (CN U 19) a éliminé le C.A. LISIEUX (R 2 Ligue de Normandie)**.

Au titre des **32<sup>èmes</sup> de Finale**, le 9/1, le **PARIS SAINT-GERMAIN** a éliminé le **LILLE O.S.C. (CN U 19)**, puis au titre des **16<sup>èmes</sup> de Finale**, le 30/1, il a été éliminé par **LE HAVRE A.C. (CN U 19)**.

- **La Coupe Nationale de Football d'Entreprise**

Au titre des **16<sup>èmes</sup> de Finale**, le 29/1, se sont qualifiés pour les **8<sup>èmes</sup>** de Finale, dont les rencontres se dérouleront le 12/3 :

. le **F.C. NOUUS CHAMBOURCY**, qui recevra les **MUNICIPAUX BORDEAUX**,

. l'**A.S. BANQUE DE France**, qui se déplacera à **ISSY ORANGE**.

### 4 / LES REUNIONS DU COMITE DE DIRECTION DE LA LIGUE DES 18/10, 6/12/2021 ET 31/1/2022

Comme il en a pris l'engagement, le Président Jean-Pierre MEURILLON évoque **les positions qu'il a exprimées lors des dernières réunions du Comité de Direction de la Ligue :**

- **réunion du 18/10/2021**

Il a été fait le point sur un certain nombre de contentieux de la Ligue dont, notamment, celui relatif au **licenciement de l'ex-Directeur Général de la Ligue**, à propos duquel le Président Jean-Pierre MEURILLON avait indiqué, en amont, qu'il interrogerait le Président de la Ligue.

Un article publié dans la revue « Droit du Sport » de juin/juillet 2020, à laquelle le District est abonné, avait analysé l'arrêt rendu à ce sujet, le 27/5/2020, par la Chambre Sociale de la Cour de Cassation.

La Cour de Cassation a constaté la **nullité de ce licenciement**, a fait droit aux demandes indemnitaires qui avaient été formées à ce titre et a renvoyé l'affaire devant la Cour d'Appel de Paris, aux fins de fixation des indemnités.

Par un arrêt rendu voici quelque temps, la Cour d'Appel de Paris a **condamné la Ligue à verser** à l'ex-Directeur Général de la Ligue des **indemnités d'un montant très important, ce dont le Comité de Direction de la Ligue n'avait jusqu'alors pas été informé**, même lors de l'examen du compte de résultat de la saison 2020 / 2021.

Il a été indiqué que la Ligue s'était pourvue devant la Cour de Cassation pour contester l'octroi de ces indemnités.

**Il est anormal que ces informations ne figurent pas dans le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 18/10/2021.**

- **réunion du 6/12/2021**

Le Président Jean-Pierre MEURILLON indique avoir **voté contre l'adoption du procès-verbal** de la réunion du 18/10/2021 du fait que :

- **ce procès-verbal n'indique pas qu'il a voté contre l'adoption du procès-verbal** de la réunion du 4/10.

Il est tout à fait anormal que lorsqu'il y a des votes contre ou des abstentions, ils n'apparaissent pas, avec indication de leur auteur et qu'il soit simplement indiqué que l'adoption est intervenue à la majorité.

**- rien de ce qui s'est dit le 18/10/2021 à propos de l'annulation du licenciement de l'ex-Directeur Général de la Ligue et des indemnités très importantes qu'il a obtenues ne figure dans le procès-verbal.**

La demande de rectification dudit procès-verbal qui avait été formulée lors du Comité du 6/12 n'a en effet pas abouti.

- **réunion du 31/1/2022**

Le Président Jean-Pierre MEURILLON indique avoir  **voté contre l'adoption du procès-verbal**  de la réunion du 6/12/2021, du fait que  **ce procès-verbal n'indique pas qu'il a voté contre l'adoption du procès-verbal**  de la réunion du 18/10,

## 5 / POINT D'ETAPE DES GROUPES DE REFLEXION

Il est rappelé que le Comité de Direction a, lors de sa réunion du 22/9, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'actions 2020 / 2024, décidé de travailler, durant la saison 2021 / 2022, sur les 5 thèmes suivants :

- **La communication du District**
- **Les valeurs**
- **L'accueil des nouveaux Présidents de clubs et des nouveaux clubs**
- **L'instauration d'un Référent de secteur**
- **La sensibilisation au respect de l'environnement dans le football**

Il avait été convenu que chacun des animateurs des Groupes de réflexion ferait un  **point d'étape de l'avancement de la mission confiée au Groupe lors de chacune des réunions du Comité** , le contenu de l'intervention devant être communiqué au secrétariat du District 3 jours avant.

Depuis, le Comité de Direction ne s'est réuni qu'une fois, le 17/11, où il avait été fait un premier point d'étape, la réunion du 12/1 ayant ensuite été reportée.

Comme convenu, chacun des animateurs désignés pour ces différents thèmes fait un  **point d'étape de l'avancement de la réflexion**  :

- **La communication du District**

M. Florent BAUDOIN indique que lors d'une réunion tenue le 2/12, il a été fait une présentation et un rappel des missions de la Commission Promotion, information, Communication (P.I.C.) ainsi qu'un état des lieux des outils de communication.

Elle a constaté l'absence de communication directe vers les licencié(e)s.

Les actions envisagées sont les suivantes :

- **pour les clubs** : sondage pour qu'ils indiquent ce qu'ils attendent du District
- **pour les licencié(e)s** :
  - . établir un classement des buteurs, avec une cérémonie de remise de trophée en fin de saison,
  - . mise en place du Carton vert et valorisation de l'Esprit Sportif
- **pour le District** :
  - . mettre en avant le travail du District
  - . faire savoir ce qui est fait par les salariés, les Commissions
  - . faire passer des messages
  - . recruter des Commissaires, des licencié(e)s
  - . mettre en valeur les équipes Yvelinoises évoluant dans les Championnats Nationaux
  - . créer une culture du Football Yvelinois
- **Créer une Newsletter** (6 thèmes : District, les clubs, le Programme Educatif Fédéral, les acteurs de terrain du football Yvelinois, interviews croisés/décalsés, agenda)

Une nouvelle réunion se tiendra dans les 15 jours.

- **Les valeurs**

En l'absence de M. Jean-Eric INACIO, Mme Sandrine SANCHEZ évoque la réunion du 4/3, où il a été constaté une situation décevante (débordements autour des terrains, même dans le Football d'animation, moins de tolérance).

Il y a donc lieu d'en revenir aux valeurs du football.

Le Groupe est en cours de constitution, associant des membres de la Commission Valorisation de l'Esprit Sportif, de la Commission du Programme Educatif Fédéral (P.E.F.) et des Président(e)s de club.

- Les pistes qui ont été abordées sont les suivantes :
- . quiz lors des Finales départementales ou questionnaire spécifique Educateurs
  - . fiches P.E.F. lors des rentrées du foot, en début de saison
  - . stand Valeurs du Foot, lors du Forum de début de saison
  - . sujet à aborder lors des réunions de secteur
  - . stand ludique lors de la Journée Nationale des Débutants
  - . journées (type journée de la solidarité), en association avec le monde du handicap
  - . autres journées spécifiques

Une nouvelle réunion va être programmée.

- **L'accueil des nouveaux Présidents de clubs et des nouveaux clubs**

M. Jean-François DUPONT indique qu'une première réunion a eu lieu en interne le 10/12, avec Mme Josiane JOURDAN et MM. Laurent HOUIN et Jean-Pierre MEURILLON.

Il s'agissait d'un premier échange sur la vision du sujet pour chacun des participants et d'une discussion sur la manière de cadrer au mieux le sujet.

Il a été décidé de réunir un groupe de 5-6 Présidents de clubs pour

recueillir leur expérience et identifier les points les plus critiques, selon eux, qui nécessiteraient une information, voire une aide au plus tôt dès leur prise de fonction.

Les candidat(e)s possibles ont été identifié(e)s et la constitution du Groupe de travail avec des Présidents récemment nommés a été finalisée le 12/2.

La première réunion aura lieu le jeudi 10/3 et il est prévu de faire des propositions concrètes pour juin 2022.

Les participant(e)s (hors Comité de Direction) sont les suivant(e)s :  
Mme Chrystelle FERRY, Présidente du STADE GARGENVILLE  
Mme Isabelle TECHER, Présidente de l'U.S. LE PECQ  
M. Patrice AUGER, Président du F.C. BEYNES  
M. Armel MABOUNGOU, Président du F.C. PLAISIROIS  
Mme Tiana JEAN-CHARLES, Présidente par intérim du C.S.M. ROSNY-SUR-SEINE

- **L'instauration d'un Référent de secteur**

En l'absence de Mme Dorette ELANGUE ETEME, M. Rodrigo LOPES ROCHA indique que le Groupe de réflexion s'est réuni à 3 reprises, les 25/11/2021 et 15/2 et 3/3/2022.

L'objectif est de se rapprocher des clubs, par un contact privilégié, le Référent de secteur, qui serait membre du Comité de Direction et devrait être une passerelle, un relais entre les clubs et le District, une autre porte d'entrée du District mais sans être un doublon ou se substituer aux autres organes (salariés, Commissions, etc.), ainsi qu'un point d'écoute et d'échanges.

Il conviendra :

- de définir les informations et les sujets concernés et de définir ses missions et son rôle (transmissions d'informations à caractère général, réunion de prise de contact avec les Présidents),
- de constituer les secteurs (géographie ?, importance des effectifs ?) et de les répartir entre les membres du Comité de Direction,

- **La sensibilisation au respect de l'environnement dans le football**

M. Thierry MOURAUX indique qu'une réunion du Groupe s'est tenue, en visio, le 2/3.

- Des actions sont possibles au niveau :
- du siège du District (réduction de la consommation d'énergie et de papier, optimisation des déplacements, mise en place de bonnes pratiques),
  - des manifestations qui sont organisées par le District (notamment la Journée Nationale des Débutants, des Finales du Festival Foot U 13 et U 13 F, des Finales des Coupes des Yvelines et du Comité, des autres opérations),
  - au sein des clubs, en ciblant prioritairement les clubs inscrits dans le dispositif Programme Educatif Fédéral.

## 6 / LA RENCONTRE DU COMITE DE DIRECTION AVEC LES PRESIDENTS DES COMMISSIONS DU DISTRICT, DU 23/10/2021

Comme chacun le sait, une réunion s'est tenue le 23/10, à CLAIREFONTAINE, entre les membres du Comité de Direction et les Présidents et Vice-Présidents des Commissions pour réfléchir et échanger sur un certain nombre de thèmes.

. **Les axes d'amélioration et de changement**

. **Le relationnel entre les composantes du Football Yvelinois**

. **Les Interactions entre les Commissions**

Les circonstances ont fait que la synthèse des échanges qui se sont déroulés à cette occasion n'a pas encore été définitivement établie.

## 7 / NOMINATION DES COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2021 / 2022

Le Comité procède aux nominations suivantes :

### ➤ COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

M. Sébastien MERVAILLIE

### COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

M. Francis DUPRE

### COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE

M. Abdelelah MESTARI

### COMMISSION TECHNIQUE

Il est fait le point de la demande formulée par M. Julien MOULES et plusieurs éducateurs qui faisaient partie de la Commission Technique, tendant à la mise en place d'une offre qui pourrait être faite aux clubs et aux licenciés(e)s Yvelinois, en ce qui concerne l'accès, avec un encadrement technique qualifié, à des enseignements techniques différents de ceux qui sont proposés par le District dans le cadre de l'activité de l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F).

Dans ce cadre, il a été proposé que puisse être constitué un Groupe de réflexion composé de membres du Bureau ou du Comité de Direction, de membres de la Commission Technique de la saison dernière et d'un technicien salarié du District, Groupe ayant vocation à réfléchir aux conditions de mise en œuvre de ce projet et de faire des propositions quant aux conditions dans lesquelles pourrait se traduire, concrètement, l'offre précitée.

La question a été examinée avec attention par le Bureau du Comité de Direction qui a relevé que de nombreuses questions importantes restaient posées, parmi lesquelles celles de l'agrément formation, de l'éventuelle possibilité de financement, dans certains cas, du coût des formations de salariés par les Opérateurs de Compétences (OPCO),

qui collectent la contribution à la formation professionnelle, de la fiscalité liée à l'activité, de la mise à disposition des installations nécessaires à l'exercice de l'activité, du nombre d'Éducateurs nécessaires et du temps qu'ils pourront effectivement consacrer à l'enseignement technique dans le cadre du projet, de la couverture des risques en cas d'accident, de dommage corporel ou de sinistre survenant à l'occasion de l'activité ou de mise en cause de la responsabilité civile, du fonctionnement de l'activité au quotidien (diffusion des informations sur les activités proposées, inscriptions aux activités, paiements, organisation des activités, paiement des salaires, pertinence du recours à une société de portage salarial, etc.).

Le Bureau a estimé que le projet n'en était qu'à un stade embryonnaire quant à la pertinence de sa création, des conditions concrètes de sa mise en œuvre et de son fonctionnement, et qu'il ne constituait encore qu'une idée.

Il a souligné que le District était en charge de très nombreuses tâches qu'il a la mission d'assurer dans le cadre de son rôle d'organe déconcentré de la F.F.F., et auxquelles il ne parvient à faire face que de façon imparfaite car il ne dispose bien sûr que de moyens qui sont contraints.

Il a ainsi estimé qu'il n'était pas possible au District d'investir du temps, de l'énergie et sans doute des moyens pour permettre d'échafauder, de façon concrète, le concept et l'organisation du projet qui est envisagé et a en conséquence décidé de ne pas participer au Groupe de réflexion dont la constitution avait été suggérée.

Si l'idée se transforme en un projet suffisamment élaboré pour pouvoir répondre aux nombreuses interrogations qu'il suscite aujourd'hui, le Bureau s'est déclaré prêt à l'examiner pour apprécier si le District pouvait lui apporter son soutien.

La position du Bureau a été communiquée aux demandeurs, de façon détaillée, par une lettre du 6/12/2021.

Le Comité procède comme suit à la nomination de la Commission Technique :

### **M. Julien MOULES, Président**

M. Thierry MOURAUX  
M. Gérard DACHEUX  
M. Paulo BAROS FERREIRA  
M. Pierre CHATEAURAYNAUD  
M. Dominique GOMIS  
M. Louis LENAFF  
M. Matthieu MERLE  
M. Yannick MESNIGE  
M. Jean-Denis POITOU  
M. Olivier ALBEROLA

M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental  
M. Franck BARDET, C.T.D. D.A.P.  
M. Nicolas TEXIER, C.T.D. D.A.P.  
M. Kevin HUE, Educateur Sportif Départemental  
M. Karim CHOUIKA, Educateur Sportif Départemental

M. Ali SAHALI, Educateur élu au Comité de Direction,  
Mme Dorette ELANGUE ETEME, Représentante du Bureau du Comité

de Direction

M. Félicien GAZON, Représentant de la Commission de District de l'Arbitrage

## 8 / LA TECHNIQUE

### ➤ **Les conditions de l'organisation des formations d'Éducateurs**

Une réunion s'est déroulée en visio, avec la Ligue le 4/1, à propos de la modification de l'organisation des formations d'Éducateurs.

### **L'organisation est désormais la suivante :**

- . ouverture d'une session Open Portal à chaque District, sous le contrôle de la Ligue
- . saisie par la Ligue des modules dans Open Portal, selon les programmes de formation par département validés en début de saison
- . ouverture des sessions, convocations et facturation par les Districts
- . contrôle et impression des diplômes par la Ligue

Les Districts doivent en outre respecter les éléments de démarche qualité Qualiopi notamment :

- . tarification unique sur l'ensemble du territoire, selon une grille de tarification fournie par la Ligue
- . communication du QR code relatif aux questionnaires de satisfaction à chaque fin de formation et transmission à l'IR2F des feuilles d'émargement
- . respect de la charte graphique fournie par la Ligue
- . inscriptions ouvertes sans limitation aux candidats de l'ensemble du territoire francilien
- . fourniture en fin de saison d'un bilan pédagogique et financier conforme au modèle fourni par la Ligue, qui consolidera l'ensemble des bilans fournis afin d'établir le bilan complet de l'IR2F
- . communication sur leurs réseaux du catalogue régional de formation fourni par la Ligue

**Cette organisation devra toutefois être revue à la fin de la saison 2021 / 2022** car le logiciel Open Portal disparaîtra à la fin de la saison pour laisser place à un nouveau logiciel (Yparéo), ce qui impliquera l'achat d'une licence par utilisateur à hauteur de 367,20 € T.T.C./an, **coût qui sera à la charge des Districts ...**

A noter les quelques **inconvenients de cette organisation** avec ce nouveau logiciel :

- . impossibilité pour les Districts de facturer via Ypareo,
- . lien direct Cegid/Ypareo impossible car les Districts ne sont pas reconnus dans Ypareo. La Ligue a indiqué travailler pour proposer aux Districts un module de facturation dans l'extranet.

Sur le plan financier, la Ligue recevra désormais 10 % du montant des droits d'inscription aux formations d'Éducateurs (et certifications), mais :

- . 40 € (soit 44 %) au lieu de 30 € (33 %), pour les Formations Initiales en Arbitrage (F.I.A.),
- . 20 € (soit 50 %) au lieu de 15 € (soit 37 %) pour les Formations du Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants (P.F.F.D.)

La conséquence est que **le coût net à la charge du District pour les C.F.F. et les certifications, ainsi que pour les F.I.A. et les**

## Formations du P.F.F.D. sera plus important qu'auparavant.

Rappelons que selon les documents financiers publiés par la Ligue lors de ses Assemblées Générales, l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F) a dégagé, ces dernières saisons :

- . saison 2018 / 2019 : un excédent de 170 000 €
- . saison 2019 / 2020 : un excédent de 183 000 €
- . saison 2020 / 2021 : un excédent de 128 000 €

### ➤ Les actions techniques réalisées depuis la dernière réunion du Comité de Direction

M. Thierry MOURAUX fait le point des actions techniques qui ont été réalisées depuis la dernière réunion du Comité de Direction, le 17/11/2021.

## I - FORMATIONS

### Les C.F.F. en distanciel :

Compte-tenu des conditions sanitaires et des directives fédérales, les formations programmées initialement en janvier et février ont dû être reportées en mars et avril 2022.

#### ✓ C.F.F. 2 - module U 13 : les 24 et 25/2, en visio + 1 jour de mise en situation pédagogique en présentiel à venir, le 31/3

17 stagiaires présents sur 18 inscrits, 1 absent, 13 clubs représentés

#### ✓ C.F.F. 3 - module U 17-U 19 : les 28/2 et 1<sup>er</sup>/3, en visio + 1 jour de mise en situation pédagogique en présentiel à venir, le 22/3

18 stagiaires sur 18 inscrits, 15 clubs représentés, 6 stagiaires de 6 clubs hors département

### Les C.F.F. en présentiel :

#### ✓ C.F.F. 1- module U 9 : les 1<sup>er</sup> et 2/3, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

17 stagiaires sur 18 inscrits, 13 clubs représentés, 1 arrêt en cours de formation

#### ✓ C.F.F. 1 - module U 11 : les 1<sup>er</sup> et 2/3, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

18 stagiaires sur 18 inscrits, 11 clubs représentés

### Les formations complémentaires :

Les modules Futsal, Animatrice et U 6-U 7, programmés sur la 1<sup>ère</sup> partie de saison, ont été annulés faute de candidats et ceux programmés en février 2022 ont été reportés en mars et avril 2022.

### Prochaines formations en présentiel sur le mois de mars :

#### ✓ Educateur.trice Module U 6-U 7 : le 19/3, à ROSNY-SUR-SEINE

Nombre de stagiaires prévu : 13/16 (2 dossiers en attente)

#### ✓ C.F.F. 2 - module U 15 : les 17 et 18/3, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Nombre de stagiaires prévu : 18/18 (complet, 8 dossiers en attente)

#### ✓ C.F.F. 3 - module Seniors : les 24 et 25/3, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Nombre de stagiaires prévu : 14/18 (7 dossiers en attente)

#### ✓ C.F.F. 1 - module U 9 Féminines : les 26/3 et 9/4 (lieu à fixer)

Nombre de stagiaires prévu : 0/18 (aucune inscription, 2 dossiers en attente)

### Les certifications :

#### ✓ Certification C.F.F. 1, 2 et 3 : le 5/3, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Nombre de candidats participants : 18 sur 21 inscrits, 4 absents, 2 supplémentaires, 15 clubs représentés

## II - PROGRAMME D'EXCELLENCE SPORTIVE (Détections / Sélections)

### ✓ U 15 G (nés en 2007) et U 18 G (nés en 2004) Futsal

Campagne de détection ajournée en décembre 2021 :  
Compte-tenu des restrictions sanitaires, liste de joueurs identifiés fournie au responsable de la Sélection Régionale, en vue des échéances régionales.

### ✓ U 14 G (nés en 2008)

1<sup>er</sup> tour sur 4 ½ journées, les 2 et 3/3, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Dates à venir :

Détection gardien de but sur une ½ journée, le 13/3, à TRAPPES

2<sup>ème</sup> tour sur une ½ journée, le 16/3, à MAURECOURT

Finale Départementale sur une ½ journée, le 30/3, à ORGEVAL

### ✓ U 14 F (nées en 2008)

1<sup>er</sup> tour sur une ½ journées, le 4/3, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Dates à venir :

Détection gardienne de but, sur une ½ journée, le 13/3, à TRAPPES

Finale Départementale sur une ½ journée, le 23/3, à FONTENAY-LE-FLEURY

### ✓ U 13 G (nés en 2009)

1<sup>er</sup> tour sur 5 ½ journées, les 27,28 et 29/10, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

2<sup>ème</sup> tour sur 3 ½ journées, les 17, 24/11 et 1<sup>er</sup>/12

Finale Départementale au C.N.F. à CLAIREFONTAINE :

le 18/12, 60 participants, 21 clubs représentés

Centre de Perfectionnement, à FOURQUEUX :

les 23/1 et 6/2, 58 (30 + 28) participants, 18 clubs représentés

1<sup>er</sup> tour régional : concours d'entrée au Pôle Espoirs au C.N.F. à CLAIREFONTAINE :

le 22/2, 58 (30 + 28) joueurs présentés, 18 clubs représentés

2<sup>ème</sup> tour régional : concours d'entrée au Pôle Espoirs au C.N.F. à CLAIREFONTAINE :

Pour le 19/3, 2 joueurs retenus sur 68 joueurs des clubs Franciliens : 1 gardien de but de l'A.S. POISSY et 1 joueur du PARIS SAINT-GERMAIN

### ✓ U 12 F & U 13 F (nées en 2010 & 2009)

1<sup>er</sup> tour sur ½ journée, le 20/11, à BOUGIVAL (sans les joueuses du PARIS SAINT-GERMAIN) :

Participation U 12 F : 43 présentes sur 45 joueuses inscrites, 17 clubs représentés

Participation U 13 F : 29 présentes 33 joueuses inscrites, 13 clubs représentés

Finale Départementale U 12 F sur ½ journée, le 5/12, à FEUCHEROLLES :

Participation U 12 F : 34 présentes sur 37 conviées, 12 clubs représentés

Finale Départementale U13 F sur ½ journée, le 12/12/2021, à FOURQUEUX :

Participation U 13 F : 32 présentes sur 32 conviées, 7 clubs représentés

Centre de Perfectionnement, les 16/1 et 13/2, à NOISY-LE-ROI :

Participation U 12 F : 27 à 29 joueuses retenues, 11 clubs représentés

Participation U 13 F : 22 à 25 joueuses retenues, 7 clubs représentés

1<sup>er</sup> tour régional : concours d'entrée au Pôle Espoirs F. au C.N.F. à CLAIREFONTAINE :

le 22/2, 22 joueuses présentées, 6 clubs représentés

2<sup>ème</sup> tour régional : concours d'entrée au Pôle Espoirs au C.N.F. à CLAIREFONTAINE :

Pour les 23 et 30/3/2022, 14 joueuses retenues sur 84 joueuses Franciliennes : 1 joueuse de l'A.S. MONTIGNY-LE-BRETONNEUX et 13 joueuses du PARIS SAINT-GERMAIN

Dates à venir : Centre de Perfectionnement U 12 F & U 13 F, à NOISY-LE-ROI : les 13/3 et 10/4

## 9 / L'ARBITRAGE

M. Brice PARINET, Président de la Commission de District de l'Arbitrage (C.D.A.), fait le point de l'activité de la Commission.

## Les Formations Initiales en Arbitrage

Une 2<sup>ème</sup> session s'est déroulée les 20, 21, 27/11 et les 3 et 4/12, avec 24 candidats, dont certains n'ont pas passé l'examen théorique.

17 candidats ont été reçus.

La 3<sup>ème</sup> session, qui était prévue les 5, 6, 12 et 13/2, a été reportée aux 12, 13, 19 et 26/3.

Devant la forte demande, la C.D.A. envisage d'organiser 2 sessions de formation, au cours des mois d'avril et de juin.

### ✓ Les Arbitres devenus non désignables

La C.D.A. a examiné la **situation des Arbitres** qui, à la date du 15/12, **n'avaient toujours pas satisfait à leurs obligations quant au contrôle des connaissances théoriques et au test physique.**

Il est rappelé que le Règlement Intérieur de la C.D.A. prévoit :

- l'article 5, que :

. les Arbitres et les Arbitres-assistants ont obligation de passer le **contrôle des connaissances théoriques** à l'une des sessions organisées afin de demeurer désignables,

. si au 15 décembre de la saison en cours, l'Arbitre ou l'Arbitre-Assistant ne s'est pas soumis au contrôle, il ne peut plus être désigné sur une compétition officielle et est rétrogradé en Division inférieure en fin de saison.

- l'article 6, que chaque Arbitre Départemental en titre ou Arbitre-assistant Départemental en titre est tenu de se présenter à la convocation afin de passer son test physique. Le test physique en vigueur est celui défini à l'Annexe 2 audit Règlement. En cas d'absence à la première convocation, l'Arbitre a jusqu'au 15 décembre de la saison en cours pour se mettre en conformité en se présentant à l'une des sessions de rattrapage organisées par la C.D.A..

L'Annexe 2 audit Règlement Intérieur définit le type et les moyens des **tests physiques**, décrit les conséquences, en cas d'échec ou de non-participation sur le classement de fin de saison pour les Arbitres et prévoit que :

- si un Arbitre ou un Arbitre-assistant ne se présente pas pour réaliser ce test physique ou s'il se trouve en situation d'échec, il ne sera plus désigné dans sa catégorie jusqu'à ce qu'il participe à une des 2 sessions de rattrapage et réussisse le test physique à l'occasion desdites sessions de rattrapage. A l'issue des 3 sessions, les Arbitres et Assistants en situation de non-participation (hors raisons médicales) ne sont plus désignables jusqu'au terme de la saison,

- au 15 décembre, l'Arbitre ou l'Arbitre-Assistant devra (hors raisons médicales) avoir réussi le test physique de sa catégorie et en cas d'échec à l'issue des 3 sessions, l'Arbitre en situation d'échec n'est plus désignable jusqu'au terme de la saison et est rétrogradé en catégorie inférieure en fin de saison.

La C.D.A. a ainsi constaté que les 16 Arbitres suivants étaient, en application des dispositions précitées de son Règlement Intérieur, devenus réglementairement « non désignables » depuis le 15/12 :

### ➤ Arbitres ne s'étant pas soumis au test physique :

TOWANOU Eric	C.S. CELLOIS
VANHOUTTE Adam	U.S.B.S. EPONE

### ➤ Arbitres ne s'étant pas soumis au contrôle de connaissances théoriques :

LE BILLAN Patrick	F.C. VALLEE 78
NEY Claude	U.S. CHANTELOUP-LES-VIGNES
NOUIRA Abdessalem	HOUILLES A.C.

### ➤ Arbitres ne s'étant soumis, ni au test physique, ni au contrôle de connaissances théoriques :

AMRIOUI Sofian	A.S. MESNIL-LE-ROI
BARRO Ousmane	STADE DE REIMS
BELHASSAD Nordine	F.C. MANTOIS 78
BOUREZAMA Aissa	F.C. MANTOIS 78
ELKARROUI Imad	U.S. MONTESSON FOOTBALL
ITRI Omar	HOUILLES A.C.
KAO Musa	U.S. VERNEUIL-SUR-SEINE
KIERRIEN Antoine	VOISINS F.C.
LEFEBVRE Stéphane	F.C. JUZIERS
NAGOU Namtanth	U.S. MONTESSON FOOTBALL
WABERI Ahmed	F.C. VERSAILLES 78

Le Comité en prend acte.

Les clubs auxquels ces Arbitres sont licenciés ont bien entendu été informés.

A noter que la C.D.A. organisera un ultime rattrapage, au cours du mois de mars, pour les arbitres qui dont la licence a été validée de manière tardive.

### ➤ Le stage des Arbitres de la Filière Arbitrage Régional

Ce stage, programmé au Centre National du Football, à CLAIREFONTAINE les 14, 15 et 16/1, en partenariat avec la C.D.A. du District des Hauts-de-Seine, a dû être reporté aux 15, 16 et 17/4.

Il aura lieu, cette fois, en partenariat avec les C.D.A. des District des Hauts-de-Seine et du Val de Marne.

### ➤ La mise en place, pour les Arbitres nouvellement nommés, d'un dispositif de tutorat

Il est rappelé que le tuteur « accompagnant » a pour mission de suivre et d'accompagner les Arbitres du District nouvellement nommés dans leur apprentissage de la fonction, de les rassurer, de les conseiller, de les encourager, de les écouter et de les motiver, avec l'objectif de les fidéliser et de pérenniser l'effectif des Arbitres du District.

La mise en place de ce dispositif se fait, cette saison, à **titre expérimental**, avec le versement d'une indemnité de déplacement et nécessitera, en fin de saison, **l'établissement d'un bilan du dispositif** (nombre d'arbitres concernés, nombre total d'accompagnements, nombre d'accompagnements par arbitre, etc...).

Il sera également nécessaire, le moment venu, de démontrer la **pertinence du dispositif**, en comparant, avec les saisons précédentes, le nombre d'arbitres nouvellement nommés qui abandonnent l'arbitrage dès la saison suivante.

Il conviendra enfin de recueillir de façon anonyme quelle est la **perception du tutorat par les nouveaux arbitres.**

**54 accompagnements** ont été réalisés depuis le 5/11, dont 43 le samedi après-midi sur des rencontres de U 14, et 11 sur des rencontres de U 16 ou autres du Dimanche après-midi.

Sur les 36 tuteurs inscrits, 22 ont effectué au moins 1 accompagnement, le nombre maximum d'accompagnements réalisés ayant été de 6, pour 3 tuteurs.

Les modifications apportées aux désignations le vendredi après-midi rendent difficile l'organisation du tutorat, avec un envoi tardif des accompagnements aux tuteurs, qui doivent ensuite contacter les jeunes arbitres pour les aviser de leur venue.

27 arbitres issus des 4 dernières F.I.A. ont été accompagnés par un tuteur sur leurs premiers matches, 24 étant âgé(s) de 15 à 19 ans. Certains n'ont été accompagnés qu'1 seule fois, alors que d'autres l'ont été 3 ou 4 fois, voire 5 fois pour une arbitre féminine.

Le suivi du tutorat est chronophage, mais les retours des jeunes arbitres, des tuteurs et de plusieurs parents doivent encourager à faire perdurer cette action.

Par ailleurs, 33 nouveaux arbitres ont bénéficié d'un « tutorat inversé », qui consiste en l'accompagnement d'un Arbitre officiel par les candidats-arbitres en fin de formation théorique, pour qu'ils appréhendent au mieux leur contrôle pratique sur le terrain et les parties administratives d'avant et d'après-match.

Ces accompagnements ont été organisés sur les dernières F.I.A. et ont fait l'unanimité chez les candidats et chez les arbitres expérimentés, ravis de pouvoir transmettre à leurs futurs collègues.

Une réunion des tuteurs sera organisée en avril.

### ➤ La formation des Référénts en Arbitrage

La Commission Départementale de Promotion de l'Arbitrage avait prévu de réunir les Référénts en Arbitrage des clubs le 15/12, mais cette réunion a dû être reportée (sans doute fin mars).

Ce sera l'occasion de présenter aux Référénts en Arbitrage les grandes lignes des **modifications au Statut de l'Arbitrage** qui ont été adoptées le 11/12 par l'Assemblée Fédérale.

### ➤ La formation continue des Arbitres départementaux

La C.D.A. met en œuvre la formation continue des arbitres en distanciel, via la plateforme Dartifsh qui est particulièrement consultée.

Des supports techniques et théoriques sont mis à la disposition des arbitres et des observateurs en vue de contribuer à leur

apprentissage.

De même, la C.D.A. souhaite organiser un stage pour les Arbitres D 1 et D 2 comme cela se faisait par le passé.

Enfin, le projet de la startup Ref'mate, qui a créé une **application dédiée à l'univers des règles du jeu dans le sport**, sera présenté lors de la prochaine réunion de la C.D.A plénière, le mardi 15/3.

Il est rappelé qu'il a été proposé que le District des Yvelines en soit pilote pour ce qui concerne le Football.

#### ➤ **Le point sur les effectifs des arbitres**

Au 31/1/2022, le District comptait 280 Arbitres, soit une hausse de 2,19 % par rapport à la saison passée.

Ces effectifs se développeront encore du fait des licences de la Classe Arbitrage du collège Jules Verne, des MUREAUX et de celles liées aux prochaines sessions de F.I.A..

Dans le contexte actuel de baisse des effectifs, tant sur le plan régional que national, le District ne peut que se féliciter de la stabilité de sa population arbitrale.

Les dates des prochaines remises des écussons des nouveaux Arbitres restent à fixer.

#### ➤ **L'arbitrage régional**

4 Arbitres Yvelinois ont officié sur les détectations des sélections U 16 G, à CLAIREFONTAINE : François AGOSTINI, Nassim BENABDELKRIM, Mathis FAUCHON et Sébastien HENRY.

Ces deux derniers ont intégré le groupe « Arbitres F.F.F », en vue d'une potentielle candidature au titre de Jeune Arbitre de la Fédération.

#### ➤ **L'arbitrage national**

Gabriel HENRY, Vice-président Délégué de la C.D.A., a participé au stage C.A.P.A. (Cursus d'Accompagnement à la Performance Arbitrale), du 31/1 au 4/2.

Seuls 3 Arbitres « Fédéral 4 » et 6 Arbitres-assistants « Fédéral 3 » étaient convoqués à ce stage d'accompagnement des futurs talents de l'arbitrage national.

Par ailleurs, **un premier pas a été franchi pour Cécile BESSIERE, Arbitre Yvelinoise, qui postule à la fonction d'Arbitre Fédérale Féminine 2.**

**Elle a en effet été reçue à l'épreuve d'admissibilité du concours des Arbitres Fédérales Féminines.**

Cécile, licenciée à l'U.S.A. FEUCHEROLLES, sera donc évaluée sur des rencontres du Championnat de France Féminin de Division 2, cette saison, en vue de devenir la première Arbitre féminine de la Fédération issue du District des Yvelines.

Ce travail de préparation mené en symbiose avec les Conseillers Techniques Régionaux en Arbitrage (C.T.R.A.) et le responsable du Pôle féminin de la Commission Régionale de l'Arbitrage, Hugues DEFREL, salue tout particulièrement l'investissement des formateurs de la C.D.A. des Yvelines et notamment leur implication dans l'arbitrage féminin.

**Un grand Bravo à Cécile**, qui s'est classée à la 3<sup>ème</sup> place de cette épreuve, et bonne chance à elle pour la suite !

Enfin, il est noté que M. Brice PARINET, Arbitre Assistant Fédéral 1, a eu l'honneur d'être désigné pour **officier sur le derby méditerranéen qui a opposé l'OLYMPIQUE DE MARSEILLE à l'A.S. MONACO**, le 6/3.

## **10 / NOMINATIONS D'ARBITRES**

Sur la proposition de la Commission de District de l'Arbitrage, le Comité procède à la nomination, **sous réserve de leur réussite à l'examen pratique, des 17 candidats-Arbitres suivants**, admis à l'issue de la 2<sup>ème</sup> session de formation initiale des Arbitres de Football à 11 :

AGOUMAD Khalil  
BATTY Tillian  
BENSAID Walid  
BIOUTI-LESAGE Ilyes  
CHAMPENOIS-AJON Maxence  
DENIAUX Vivien  
EZZEYADI Zoubir  
GRATADOUR Jonathan  
GUILBERT Antoine  
KHOURIGUI Chahine  
LEBRIZE Arthur  
MALLARD Gabin  
MENNANI Rayan  
PEDRO Jérôme  
STENTA Gaëtan  
TALA OUAFO Romeo  
TASSIUS Kevin

U.S.B. EPONE  
F.C. VILLEPREUX  
O.F.C. LES MUREAUX  
U.S. HARDRICOURT  
F.C. ABLIS  
Indépendant  
A.S. FOURQUEUX  
F.C. VINSKY  
VOISINS F.C.  
E.S. GUYANCOURT  
U.S. JOUY EN JOSAS  
U.S.A. FEUCHEROLLES  
U.S. MARLY LE ROI  
S.F.C. BAILLY NOISY  
C.S.M. ROSNY-SUR-SEINE  
A.S. POISSY  
AMICALE ANTILLAISE 93

## **11 / LES MODIFICATIONS AU STATUT DE L'ARBITRAGE**

L'Assemblée Fédérale a, le 11/12/2021, adopté un certain nombre de modifications au Statut de l'Arbitrage.

Un document de synthèse a été établi pour l'information des clubs, et publié dans le N° 1697 du journal numérique « Yvelines Football », du 25/1.

Comme déjà indiqué, ce document sera présenté et commenté lors de la réunion d'information des Référénts en Arbitrage.

Le District est dans l'attente d'un certain nombre de décisions à prendre par la Ligue, quant aux conditions de mise en œuvre de certaines de ces modifications.

Il s'agit notamment de :

- la valorisation, au sein de l'effectif, de la fonction d'arbitre de club et d'arbitre-assistant de club au sens de l'article 13 du Statut, les conditions de cette valorisation, la formation de ces arbitres de club, leur recyclage,
- la prise en compte des arbitres majeurs,
- les conditions de la prise en compte des « Très Jeunes Arbitres »,
- la mise en place d'un droit de mutation des arbitres, dû en cas de démission du club formateur, ce droit pouvant être, en partie ou totalement, redistribué au club qui l'a amené à l'arbitrage,
- la valorisation de la fonction de Référént en arbitrage.

Le Président Jean-Pierre MEURILLON indique qu'il **abordera la question lors de la réunion Président de Ligue / Présidents de Districts du 10/3/2022.**

## **12 / LES FINANCES**

Mme Sandrine SANCHEZ, Trésorière Générale, fait le point quant à la situation financière des clubs au regard du District, à la suite de la transmission des relevés aux clubs pour lesquels la **date limite de règlement était fixée au 8/12.**

Le Comité constate la **non-régularisation de la situation de certains clubs, sans qu'ils aient demandé de délai ou même simplement pris contact avec le District.**

40 clubs sont concernés, pour un montant global de l'ordre de 6 000 €, indépendamment du F.C. LA VERRIERE, redevable d'une somme totale de 5 322,10 € à la suite de l'émission de chèques sans provision et pour lequel le District a saisi M. le Maire de LA VERRIERE.

Le Comité décide d'appliquer, aux clubs encore débiteurs envers le District, les dispositions de **l'article 3.5 du Règlement Sportif.**

Cela entraînera la **perte définitive d'1 point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes)** et jusqu'à régularisation de la situation financière du club, cette sanction de retrait de point(s) étant applicable à **toutes les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Seniors-Vétérans du club débiteur** évoluant dans un Championnat Départemental.

Parmi les clubs débiteurs, 4 n'évoluent qu'en compétitions de Ligue (A.C. SOLEIL DES ILES ACHERES, F.C. NOVUUS CHAMBOURCY, A.C.S. STERIA et MUNICIPAUX DE LOUVECIENNES).

Pour ces 4 clubs, le Comité **demande au Comité de Direction de la Ligue** de leur appliquer la **sanction sportive de retrait de points** telle qu'elle est prévue par l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la Ligue.

## **13 / LE FOOTBALL FEMININ**

M. Jean-François DUPONT, Président de la Commission du Football Féminin, fait le point quant au Football Féminin.

- Le District comptait, au 2/3/2022, **2 895 licenciées contre 2 324 au 2/3/2021**, soit + 570 licenciées (soit + **24,57 %**). L'augmentation

atteint 48 % dans la tranche U 6 F à U 13 F

- Depuis le 17/11, se déroule la phase 1 des Critériums à 8 (U 11 F à Seniors F) et des plateaux à 5 (Fillofoot à U 15 F).

Quelques chiffres :

#### **Football à 8**

U 11 F : 2 poules / 15 équipes  
U 13 F : 3 poules / 19 équipes  
U 15 F : 3 poules / 21 équipes  
U 18 F : 1 poule / 11 équipes  
Seniors F : 2 poules / 12 équipes

Cette phase s'est à peu près correctement déroulée.

Néanmoins, certaines poules ont été perturbées par des forfaits pour des problèmes d'effectifs ou des reports pour cause de Covid.

Pour mémoire, l'enchaînement des 2 phases ne permet pas de reprogrammer ces matchs reportés.

#### **Football à 5**

Environ 130 jeunes filles sur les Fillofoots, 11 équipes sur les plateaux U 11 F à 5, 8 sur les plateaux U 13 F et seulement 3 sur les plateaux U 15 F.

- **Les Coupes des Yvelines des catégories U 15 F à Seniors F à 8**

Les 1/2 Finales auront lieu le 2/4, et les Finales lors de la Journée du Football Féminin, le 11/6.

- **Les Coupes des Yvelines Futsal des catégories U 15 F à Seniors F**

Les plateaux de qualification ont eu lieu et tous les finalistes sont connus et la journée des Finales regroupera toutes les catégories féminines et masculines et aura lieu le jeudi 26/5.

- **Les Finales U 13 et U 13 F Pitch**

La Commission a organisé les 2 tours de qualification pour les Finales U 13 et U 13 F Pitch, le second tour aura lieu ce samedi 12/3 et les Finales (8 équipes U 13 F qualifiées) le 16/4.

Enfin, ont été lancées toutes les phases 2 des Critériums, en essayant de rééquilibrer les poules.

Le nombre de ces équipes est stable.

#### **14 / LA COUPE DES YVELINES SENIORS FEMININES A 11**

La question est posée de savoir s'il est souhaitable que les équipes Seniors Féminines à 11 évoluant en Championnats de Ligue puissent continuer de s'engager en Coupe des Yvelines Seniors Féminines à 11.

Il s'avère en effet que lesdites équipes disputent 4 compétitions : leur Championnat Régional, la Coupe de France Féminine, la Coupe Régionale Féminine et la Coupe des Yvelines Féminine, ce qui pose des problèmes de dates.

Une décision devra intervenir pour la saison prochaine.

#### **15 / LES REPORTS DE MATCHES**

M. Jean-Pierre LEDUC, Président de la Commission d'Organisation des Compétitions, appelle l'attention du Comité sur le fait que de nombreuses rencontres ont dû être reportées, d'une part du fait du Covid-19 et d'autre part du fait de l'impraticabilité des terrains et que la fixation des dates des rencontres est très difficile.

Il sera probablement impossible d'éviter que des rencontres soient fixées en semaine.

Est par ailleurs évoquée la question de la pertinence de l'interdiction de l'utilisation d'un terrain synthétique se trouvant sur le même stade qu'un terrain gazonné qui est lui-même interdit.

La question devra faire l'objet d'une réflexion.

#### **16 / LES LABELS JEUNES F.F.F.-CREDIT AGRICOLE (JEUNES, FEMININES ET FUTSAL)**

M. Thierry MOURAUX fait le point quant aux Labels.

- **Labels de la saison 2020 / 2021**

**Organisation de la remise officielle des dotations aux clubs lauréats des différents Labels de la saison 2020/2021 :**

**Les modalités d'organisation souhaitées par la F.F.F. (partenariat Crédit Agricole) :**

Remise au sein des clubs, en présence d'un représentant du Crédit Agricole  
Réunion ou rassemblement de tous les clubs lauréats en juin en présence du Crédit Agricole

La Commission Départementale des Labels a planifié l'échéancier des étapes pour la remise officielle des dotations aux différents clubs labellisés.

Une information sera envoyée aux 12 clubs concernés, afin de définir les modalités de la remise officielle (date, horaires, ...).

- **Labels de la saison 2021 / 2022**

Il est rappelé que la date limite du dépôt des dossiers était fixée au 15/12/2021.

- **Labels Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole,**

10 candidatures déposées :

6 nouveaux clubs  
3 demandes de renouvellement

1 demande d'évolution de niveau

2 clubs sont non-éligibles (critères sportifs : obligation équipes féminines U 6 F à U 18 F, critères éducatifs : engagement actions P.E.F.)

**8 candidatures sont recevables** (sous réserve de vérification des informations saisies par les clubs) :

5 nouveaux clubs : FONTENAY-LE-FLEURY F.C., MAISONS-LAFFITTE F.C., U.S. VERNEUIL-SUR-SEINE, U.S.M. VIROFLAY et VOISINS F.C.

2 renouvellements : CONFLANS F.C., E.S. TRAPPES,  
1 évolution de niveau du Label : F.O. PLAISIROIS

- **Labels Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole Féminines**

13 candidatures déposées :

5 nouveaux clubs  
7 demandes de renouvellement  
1 demande d'évolution de niveau

2 clubs sont non-éligibles (critères sportifs : obligation équipes féminines U 6 F à U 18 F, critères éducatifs : engagement actions P.E.F.)

**11 candidatures sont recevables** (sous réserve de vérification des informations saisies par les clubs) :

4 nouveaux clubs : FONTENAY-LE-FLEURY F.C., MAISONS-LAFFITTE F.C., U.S. VERNEUIL-SUR-SEINE et U.S.M. VIROFLAY  
6 renouvellements : CONFLANS F.C., E.S. GUYANCOURT, A.S. MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, A.S. POISSY, C.S.M. ROSNY-SUR-SEINE et VOISINS F.C.

1 évolution de niveau du Label : F.O. PLAISIROIS

- **Labels Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole Futsal**

Aucune candidature n'a été déposée.

**L'échéancier** en vue de la validation des dossiers retenus par le jury départemental des Labels est le suivant :

- visioconférence d'accompagnement des clubs vers la Labellisation : **le vendredi 25/2**

- Commission Départementale des Labels, le **lundi 9/5** (date restant à confirmer en fonction de la date de la réunion de la Commission Régionale des Labels)

- **L'accompagnement des clubs ayant effectué un autodiagnostic la saison passée et cette saison et Formation des accompagnateurs**

Après analyse de la liste des clubs ayant effectué un autodiagnostic sur ces 2 dernières saisons, 9 clubs sont susceptibles d'être accompagnés, s'ils en émettent le souhait, vers la démarche de labellisation.

Un courriel « sondage » leur sera transmis afin de connaître leur positionnement quant à leur volonté de poursuite de leur démarche, de

façon à envisager une visite éventuelle d'autodiagnostic de leur structure.

Par ailleurs, aucune formation d'accompagnateurs des Labels n'a, à ce jour, été programmée par l'IR2F.

## 17 / LE PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

M. Thierry MOURAUX indique que la Commission départementale du Programme Educatif Fédéral (P.E.F.) s'est réunie le 12/1.

### Le Challenge National P.E.F.

A partir du calendrier du Challenge National 2021 / 2022 publié par la F.F.F., la Commission a fixé la date butoir pour le retour des fiches actions clubs au 1<sup>er</sup>/5 et la date du jury départemental devra être fixée entre le 9 et le 13/5.

Le jury régional se tiendra entre le 23 et le 27/5 et le rassemblement final des lauréats est prévu en juillet 2022.

Les modalités d'organisation du Challenge et les outils mis à disposition des clubs ont été envoyés par email et publiés dans le journal numérique et sur le site Internet.

### Les actions P.E.F. du District

Un échéancier des actions proposées par le District a été établi afin d'apporter de la visibilité sur les actions prévues sur cette fin de saison.

### Le bilan des actions réalisées :

. **Bilan Action Téléthon du 4/12/2021** : Peu de participation des clubs. Un questionnaire a été envoyé aux clubs afin de recueillir leur avis sur cette action et sur l'intérêt de la renouveler.

. **Bilan Action solidaire Coeur de Foot 78 (Thématique Engagement Citoyen)** : La collecte de denrées alimentaires et de produits d'hygiène pour les Restaurants du cœur a été effectuée : 19 clubs ont participé. Un questionnaire a été envoyé aux clubs participants afin de recueillir leur avis sur cette action et sur l'intérêt de la renouveler.

### Prochaine Actions :

. **Action de Sensibilisation aux Gestes qui sauvent (Thématique Santé)** : L'action sera proposée aux Commissaires du District le samedi 2/4, au siège du District.

. **Action de Récupération des bouchons de bouteilles (Thématique Environnement) & Action Tri sélectif (Thématique Environnement)** : Le travail de préparation de l'action se poursuit afin de proposer une communication interne adaptée. Un déploiement de l'action est prévu si possible en mars.

. **Action Carton Vert (Thématique Fair-play)** : la Commission Valorisation de l'Esprit Sportif a planifié une action sur la Finale Départementale du Festival Foot U 13. Les modalités en seront

communiquées aux clubs finalistes lors de la réunion préparatoire.

. **Action Thématique Arbitrage** : Sensibilisation des accompagnants sur le rôle des Joueur.se.s « Arbitre-Assistant.e », est envisagée sur la Finale Départementale du Festival Foot U 13.

. **Action Educative et ludique (Thématique Culture Foot)** : une soirée quiz P.E.F. pour les Commissaires du District est prévue en juin.

. **Action Solidaire (Thématique Engagement Citoyen)** : Récupération d'équipements. Cette action aurait lieu le dernier week-end de juin ou le premier de juillet. Une communication vers les clubs sera faite à partir de fin mai.

### L'engagement des clubs dans le P.E.F. :

Suite au courriel envoyé aux clubs fin décembre, 31 clubs, dont 2 nouveaux, ont émis le souhait de s'engager dans le dispositif du P.E.F. pour la saison 2021 / 2022, mais seulement 10 ont fourni le justificatif de leur engagement et seulement 4 clubs ont retourné des Fiches Actions P.E.F. illustrant les actions mises en place au sein du club.

## 18 / L'EVENEMENT « TROUVE TON SPORT », ORGANISE PAR LE DEPARTEMENT DES YVELINES

Il était prévu l'organisation par le Département des Yvelines, le 29/1, au vélodrome de SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES, d'un **événement de lancement de la dynamique JOP Paris 2024, auquel il était convenu que le District participerait.**

Cet événement, intitulé « **Trouve ton Sport** », d'abord reporté au samedi 30/4 mais dont la nouvelle date n'est pas encore fixée, a pour objectifs de :

- lancer une dynamique JOP Paris 2024 afin de **construire les actions sur les 3 prochaines années,**
- **valoriser les sites et les disciplines olympiques** qui se tiendront dans les Yvelines
- valoriser les sports et les comités départementaux, partenaires essentiels du Département, avec un axe fort sur les **sports paralympiques et le parasport,**
- **lancer la communication** autour des JOP Paris 2024, avec la nouvelle identité et **remettre un kit de communication** à l'ensemble des partenaires.

Il comportera 2 temps forts :

### Un forum des sports olympiques à destination du grand public, de 10 h à 18 h

- Stands tenus par les Comités Sportifs Départementaux pour présenter leur discipline
- Animations proposées par les Comités Sportifs Départementaux
- Baptêmes de piste sur la piste du vélodrome et de BMX sur le stadium extérieur
- Parcours de randonnées cyclotouristiques reliant les sites olympiques (+ un parcours famille)
- Parcours de randonnées pédestres, à la découverte des sites olympiques

## Un moment institutionnel dédié aux partenaires, de 19 h à 21 h

- Rencontre et échanges entre les Comités Sportifs Départementaux et le Président du Département
- Lancement par le Président du Département de la dynamique JOP Paris 2024 dans les Yvelines
- Présentation et remise d'un kit de communication JOP Paris 2024 à l'ensemble des Comités Sportifs Départementaux des Yvelines

## 19 / LES MANIFESTATIONS DU DISTRICT

M. Pierre GUILLEBAUX fait le point des dates et des lieux des diverses manifestations organisées par le District :

- ◆ le samedi 16/4, à MAUREPAS : **Finales Départementales du Festival Foot U 13**
- ◆ le jeudi 26/5, à CARRIERES-SUR-SEINE : **Finales des Coupes des Yvelines Futsal**
- ◆ les 25 et 26/6, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX : **Journée Nationale des Débutants**
- ◆ le 11/6, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX : **Journée du Football Féminin**
- ◆ le 18/6 (lieu restant à fixer) : **Assemblée Générale d'été**
- ◆ le 19/6, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX : **Finales des Coupes des Yvelines**
- ◆ le 2/7, à NOISY-LE-ROI : **Journée « Faites du Foot »**

## 20 / LES EFFECTIFS DES LICENCIÉ(E)S

- **Le District** comptait, au 2/3/2022, **42 834 licencié(e)s**, soit **6 303 de plus** qu'au 2/3/2021 (36 531).

La hausse globale atteint donc **17,25 %.**

Le nombre de licencié(e)s est donc déjà très supérieur au nombre total de la saison 2020 / 2021 (36 859) et il est supérieur à celui constaté à la fin de la saison 2019 / 2020 (40 095) et au record du nombre de licencié(e)s du District, lors de la saison 2018 / 2019 (41 545).

On notera que toutes les catégories du Football Libre masculin sont en hausse.

Le **Football Féminin** est en très forte augmentation (+ **24,57 %**), puisqu'on constate, au 2/3/2022, 2 895 licenciées, contre 2 324 au 2/3/2021 et 2 365 à la fin de la saison 2020 / 2021.

Pour le **Football d'Animation**, le nombre de licencié(e)s est également en très forte hausse (+ 4 035 licencié(e)s), + **26,59 %**).

Là également, le nombre de licencié(e)s (19 210) est déjà très supérieur au nombre total de la saison 2020 / 2021 (15 383).

Le nombre des « **encadrants** » est globalement en hausse (+ **5,08 %**) au 2/3/2022 (4 548 contre 4 328 au 2/3/2021) dont + 6,38 % pour les Dirigeant(e)s et - 1,06 % pour les Educateurs

Fédéraux, les Entraîneurs et les Animateurs Fédéraux.

Pour mémoire, le District comptait :

- à la fin de la saison 2020 / 2021, **36 859 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2019 / 2020, **40 095 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2018 / 2019, **41 545 licencié(e)s**

➤ **La Ligue**, de son côté, comptait au 7/3/2022, **283 381 licencié(e)s**, contre 240 964 au 7/3/2021.

La hausse (+ 42 417 licencié(e)s) était ainsi de **17,60 %**.

Rappelons qu'elle comptait :

- à la fin de la saison 2020 / 2021, **243 117 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2019 / 2020, **271 923 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2018 / 2019, **280 422 licencié(e)s**

## 21 / AGENDA

Sont rappelés aux membres du Comité les **rendez-vous des prochaines semaines** :

- ✓ le jeudi 10/3 : **Réunion Président de Ligue / Présidents de Districts**
- ✓ Organisation, par le **Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (S.D.J.E.S. 78)**, en association avec la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité (D.D.D.F.E.), la police, la gendarmerie, l'association « Colosse aux pieds d'argile » et le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines (C.D.O.S. 78) **d'une nouvelles sessions d'information sur la prévention des violences sexuelles dans le sport** :
  - . le jeudi 10/3, à MAREIL-SUR-MAULDRE
- ✓ **Les Rendez-vous du C.R.I.B.** (Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles) :
  - . le mardi 22/3, de 19 h à 20 h, en visio : en partenariat avec le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines (C.D.O.S. 78) : **Réunion d'information sur le thème « Dirigeants associatifs : Où en êtes-vous avec la responsabilité civile ? (crise sanitaire, transport des adhérents, sécurité dans la pratique ...) »**
- ✓ le samedi 26/3, à PLAISIR : **Assemblée Générale Elective du Comité Départemental et Sportif des Yvelines (C.D.O.S. 78)**
- ✓ le lundi 28/3 : **Comité de Direction de la Ligue**
- ✓ le samedi 2/4, à CHARTRES (Eure-et-Loir) : **Réunion des Présidents de District du secteur 2 de l'Association Nationale**

## des Présidents de District de Football (A.N.P.D.F.)

- ✓ le samedi 2/4, au siège du District : **Formation aux Gestes qui sauvent**, organisée par le District pour **les arbitres, les éducateurs et Commissaires du District** (2 sessions dans la journée : 9 h/11 h ou 14 h/16 h)
- ✓ du 15 au 17/4, à CLAIREFONTAINE : **Stage des Arbitres de la Filière Arbitrage Régional**
- ✓ le samedi 16/4, à MAUREPAS : **Finale Départementales du Festival Foot U 13**

## 22 / QUESTIONS DIVERSES

M. Thierry MOURAUX aborde la question des **conséquences de la hausse importante du prix des carburants** sur le coût des déplacements des équipes, ainsi que sur l'implication des parents de joueurs qui participent à ces déplacements.

Le Président Jean-Pierre MEURILLON indique qu'il a posé à ce sujet, le 24/2, à Mme la ministre chargée des sports, la question suivante :

« *L'arrêté interministériel fixant le barème forfaitaire permettant l'évaluation des frais de déplacement relatifs à l'utilisation d'un véhicule par les bénéficiaires de traitements et salaires optant pour le régime des frais réels déductibles a été publié au journal officiel du 13 février 2022.*

**Y aura-t-il également la même augmentation des indemnités kilométriques pour ce qui concerne les dépenses engagées par les bénévoles au profit de leur association (cf. article 200 du Code Général des Impôts et les instructions fiscales des 23 février et 23 octobre 2001) ?**

*Les montants concernant les déplacements des bénévoles sont actuellement les suivants :*

*. 0,321 € / km pour les véhicules automobiles,*

*. 0,125 € / km pour les vélomoteurs, scooters, motos.*

***S'il n'y avait pas d'augmentation de ces valeurs, cela signifierait que le prix du carburant n'a pas augmenté pour ce qui concerne les bénévoles des associations. »***

La même question a été posée à un Parlementaire.

Il va de soi qu'il sera donné connaissance des réponses attendues dès qu'elles auront été obtenues.

**Plus rien ne figurant à l'ordre du jour,  
la séance est levée à 21 h 00.**

**Prochaine réunion du Comité de Direction :  
le mercredi 20 avril 2022, à 18 H 30**

*Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.*

## CONDOLÉANCES

C'est avec une profonde émotion que nous venons d'apprendre le décès de :

**Monsieur Andréa PANARIELLO**  
Membre de la Commission Football Animation  
puis de la Commission du Football Diversifié  
durant plus de 20ans

Le Président Jean-Pierre MEURILLON, le Comité de Direction du District, les Membres des Commissions, le Personnel Administratif, présentent à sa famille et ses proches, leurs très sincères condoléances.

# LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)



## ETAT PROVISOIRE DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 22/03/22

(sauf erreur ou omission et sous réserve de feuilles de matches en retard et des dossiers en Commissions)

CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts				
<b>D1</b>					<b>D3A</b>					<b>D4B</b>					<b>D5B</b>								
AUBERGENVILLE FC 1	19	22	19,0	6	CARRIERES S/SEINE US 1	23	22	23,0	6	ANDRESY FC 1	16	22	16,0	6	ACHERES CS 1	13	24	11,9	6				
BAILLY NOISY SFC 1	23	22	23,0	6	CHAMBOURCY ASM 1	13	22	13,0	6	BOUGIVAL FOOT 1	14	22	14,0	6	ANDRESY FC 2	13	24	11,9	6				
BOIS D'ARCY AS 1	30	22	30,0	3	CHANTELOUP LES V US 2	16	22	16,0	6	CARRIERES S/SEINE US 2	19	22	19,0	6	BREVAL LONGNES FC 2	6	24	5,5	6				
BUCHELOISE AS 1	25	22	25,0	6	CROISSY US 1	21	fft	fft	fft	CHATOU AS 3	27	22	27,0	6	CELLOIS CS 2	3	24	2,8	6				
CARRIERES GRESILLONS 1	29	22	29,0	6	EPONE USBS 2	29	22	29,0	6	CHESNAY 78 FC LE 3	23	22	23,0	6	ECQUEVILLY EFC 2	10	24	9,2	6				
CHESNAY 78 FC LE 1	28	22	28,0	6	GARGENVILLE STADE 2	10	22	10,0	6	FONTENAY FLEURY FC 1	23	22	23,0	6	MAISONS-LAFFITTE FC 2	16	24	14,7	6				
EPONE USBS 2	35	22	35,0	3	LIMAY ALJ 2	28	22	28,0	6	HOUILLES SO 2	13	22	13,0	6	MANTES YVELINES AFC 2	1	24	fft	fft				
GARGENVILLE STADE 1	19	22	19,0	6	MARLY LE ROI US 2	25	22	25,0	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 1	27	22	27,0	6	MANTES OLYMPIQUE FC 2	1	24	fft	fft				
HOUILLES AC 2	34	22	34,0	3	MEZIERES AJSL 1	24	22	24,0	6	MESNIL LE ROI AS 1	23	22	23,0	6	MAURECOURT FC 1	10	24	9,2	6				
SARTROUVILLE ESP.S. 1	34	22	34,0	3	SARTROUVILLE ESP.S. 2	35	21	36,7	3	MONTESSON US 2	27	22	27,0	6	ST GERMAIN EN LAYE 2	4	24	3,7	6				
VALLEE 78 FC 1	22	22	22,0	6	ST GERMAIN EN LAYE 1	20	22	20,0	6	PECQ US LE 2	14	22	14,0	6	TRIEL AC 2	4	24	0,0	6				
VOISINS FC 1	30	22	30,0	3	VILLENES ORGEVAL 1	32	22	32,0	3	TRIEL AC 1	19	22	19,0	6	VERNOUILLET FC 1	3	24	2,8	6				
															VINSKY FC 1	5	24	4,6	6				
<b>D2A</b>					<b>D3B</b>					<b>D4C</b>					<b>D5C</b>								
AUBERGENVILLE F.C 2	31	21	32,5	3	BAILLY NOISY SFC 2	21	22	21,0	6	BOIS D'ARCY AS 2	11	21	11,5	6	ABLIS FC SUD 78 2	1	26	fft	fft				
CHANTELOUP LES V US 1	25	21	26,2	6	CHESNAY 78 FC LE 2	29	22	29,0	6	BUC FOOT AO 1	36	22	36,0	3	CELLOIS CS 1	5	26	4,2	6				
COIGNIERES FC 1	26	22	26,0	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M 1	37	22	37,0	3	CONFLANS FC 3	9	22	9,0	6	CHAMBOURCY ASM 2	9	26	7,6	6				
GUYANCOURT ES 1	29	22	29,0	6	HOUILLES AC 3	37	21	38,8	3	CROISSY US 2	22	22	0,0	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M 2	9	26	7,6	6				
HARDICOURT US 2	18	22	18,0	6	JOUY EN JOSAS US 1	21	22	21,0	6	ELANCOURT OSC 2	15	22	15,0	6	ENT. GALLY MAULDRE 2	8	26	6,8	6				
HOUILLES SO 1	23	22	23,0	6	MONTIGNY LE BX AS 2	38	22	38,0	3	GUYANCOURT ES 2	17	22	17,0	6	FONTENAY FLEURY FC 2	2	26	1,7	6				
MONTIGNY LE BX AS 1	50	22	50,0	0	NEAUPHLE-PONT 3	14	21	14,7	6	JOUY EN JOSAS US 2	8	22	8,0	6	FOURQUEUX AS 1	6	26	5,1	6				
RAMBOUILLET YVELINES 1	33	22	33,0	3	PLAISIROIS FO 2	41	22	41,0	1	MAGNY 78 FC 1	20	fft	fft	fft	LOUVECIENNES AS 1	26	26	0,0	6				
ROSNY S/SEINE CSM 1	45	22	45,0	1	TRAPPES ES 3	29	22	29,0	6	MAUREPAS AS 2	18	22	18,0	6	MESNIL LE ROI AS 2	9	26	7,6	6				
TRAPPES ES 2	27	22	27,0	6	VALLEE 78 FC 2	16	22	16,0	6	RAMBOUILLET YVELINES 2	20	22	20,0	6	PORT MARLY CS 1	9	26	7,6	6				
VELIZY ASC 1	26	22	26,0	6	VILLEPREUX FC 1	22	22	22,0	6	VELIZY ASC 2	13	21	13,6	6	ST CYR AFC 1	10	26	8,5	6				
VERSAILLES 78 FC 3	30	22	30,0	3	VOISINS F.C. 2	19	22	19,0	6	VIROFLAY USM 1	18	22	18,0	6	VERSAILLES JUSSIEU 1	26	26	0,0	6				
															VILLEPREUX FC 2	11	26	9,3	6				
															YVELINES/MONTFORT 2	10	26	8,5	6				
<b>D2B</b>					<b>D4A</b>					<b>D5A</b>					<b>D5D</b>								
CHATOU AS 2	39	22	39,0	3	BONNIERES FRENEUSE 1	10	21	10,5	6	AFC LONGNES 1	1	24	0,9	6	ABLIS FC SUD 78 1	26	26	0,0	6				
CONFLANS FC 2	25	21	26,2	6	BUCHELOISE AS 2	22	22	22,0	6	BONNIERES FRENEUSE 2	24	24	0,0	6	BUC FOOT AO 2	9	26	7,6	6				
ELANCOURT OSC 1	26	21	27,2	6	CARRIERES GRESILLONS 2	27	22	27,0	6	BREVAL LONGNES FC 1	7	24	fft	fft	COIGNIERES/VERRIERE 3	9	26	7,6	6				
HOUDANAISE REGION FC 1	20	22	20,0	6	ECQUEVILLY EFC 1	22	22	22,0	6	FONTENAY ST PERE AS 1	3	24	2,8	6	ELANCOURT OSC 3	10	26	8,5	6				
MANTOIS 78 FC 3	21	22	21,0	6	FONTENAY ST PERE AS 1	18	22	18,0	6	ISSOU AS 2	4	24	3,7	6	ESSARTS LE ROI AGS 1	26	26	0,0	6				
MAULOISE US 1	28	22	28,0	6	GUERVILLE ARNOUVILLE 1	14	21	14,7	6	JUZIERS FC 1	12	24	11,0	6	GAZERAN AFL	11	26	9,3	6				
MONTESSON US 1	18	22	18,0	6	ISSOU AS 1	21	22	21,0	6	MAGNANVILLE LFC 1	14	24	12,8	6	HOUDANAISE REGION FC 2	3	26	2,5	6				
MUREAUX OFC LES 3	24	22	24,0	6	MANTES USC 1	50	21	52,4	0	LIMAY ALJ 3	3	24	2,8	6	MESNIL ST DENIS ASL 1	13	26	11,0	6				
NEAUPHLE-PONT. 2	23	22	23,0	6	MEZIERES/SERBIE 2	13	22	13,0	6	MANTES YVELINES AFC	24	fft	fft	fft	MONTIGNY LE BX AS 3	6	26	5,1	6				
PECQ US LE 1	17	22	17,0	6	VAUXOISE ES 1	25	22	25,0	6	MANTES OLYMPIQUE FC 1	11	24	10,1	6	PERRAY FOOT ES 1	7	26	5,9	6				
PLAISIROIS FO 1	24	22	24,0	6	VERNEUIL FOOT 2	29	21	30,4	3	PORCHEVILLE FC 2	13	24	11,9	6	PLAISIROIS FO 3	16	26	13,5	6				
VERNEUIL FOOT 1	32	22	32,0	3	VILLENES ORGEVAL 2	15	22	15,0	6	ROSNY S/SEINE CSM 2	6	24	5,5	6	ST ARNOULT 78 FC 1	5	26	4,2	6				
										VAUXOISE ES 2	1	24	0,9	6	VOISINS FC 3	5	26	4,2	6				
															YVELINES/MONTFORT 1	10	26	8,5	6				

**Pts** = Nombre de points bonus ou malus au classement

**Ratio** = Nombre de points de pénalité X 22 matches / Nombre de matches effectivement disputés

**Matches** = Nombre de matches effectivement disputés (à l'issu du championnat)

**Total** = Nombre de points de pénalité en cours